

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 6 - Tome I

DU 21 JUILLET AU 15 OCTOBRE 2011



www.cnrs.fr

Table des matières

04. Personnels

04.03 Carrière et parcours professionnels

04.03.03 Avancement

04.03.03.02 Avancement de grade

- Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'IRHC et de TCE - DEC111628DRH - 28/06/2011

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

- Décision n° DEC111774DRH du 29/06/2011 fixant les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS - DEC111774DRH - 29/06/2011

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination

07.01.02. DR2

07.01.02.03. 2011

- Décision ACMO Nor-EddineBaouz UMR7592 - DEC110430DR02 - 08/04/2011

07.01.04. DR4

- Décision portant nomination de M. Philippe BRECHIGNAC aux fonctions de directeur et de M. Philippe RONCIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8214 - DEC111298INP - 28/07/2011

07.01.05. DR5

- Décision de nomination de la directrice et de la directrice adjointe de l'UMR7235 - DEC111475INSHS - 05/08/2011

- Nomination de M. Jerome PELISSE aux fonctions de directeur de l'UMR 8085 Printemps - DEC111469INSHS - 18/07/2011

07.01.07. DR7

- ACMO Nomination Chantal BONNET UMR5292 - DEC111120DR07 - 04/07/2011

- ACMO Nomination Nathalie CALIN UMR5182 - DEC111121DR07 - 09/06/2011

- ACMO Nomination Sandrine DENIS-QUANQUIN UMR5182 - DEC111137DR07 - 09/06/2011

- ACMO Nomination Vincent GAERTNER UMR5600 - DEC110190DR07 - 20/07/2011

07.01.08. DR8

07.01.08.02. 2010

- Décision de nomination d'un ACMO - Monsieur Alain MOTTET - Juriscope UMS 2268 - à compter du 01/07/2010 - DEC105233DR08 - 11/07/2011

07.01.10. DR11

07.01.10.03.2011

- Décision de nomination ACMO Monsieur D. ARGOUD - UMR 1563 - DEC111767DR11 - 28/06/2011

- Décision de nomination ACMO concernant Madame Laure VIGNAL - LEGI - UMR 5519 - DEC111784DR11 - 04/08/2011

- Décision de nomination ACMO concernant Monsieur Claude DUTREILLY - USR 3394 - MSH - DEC111785DR11 - 25/07/2011

- Décision de nomination ACMO de Mme Brigitte BOIS - CERAG - DEC111675DR11 - 28/06/2011

- Décision de nomination ACMO de Mme Christelle CAUX-THANG - DEC111676DR11 - 25/07/2011

- Décision de nomination ACMO de Mme ROBERT-GENTHON Mylène - ERL n° 5261 - DEC111746DR11 - 22/07/2011

- Décision de nomination ACMO de Monsieur Christian SEGUY - LIG - DEC111678DR11 - 28/06/2011

- Décision de nomination ACMO de Pierre Frédéric SIBEUD - DEC111677DR11 - 07/07/2011

07.01.11. DR12

07.01.11.03. 2011

- Portant nomination de M. Thierry MARTIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6207 intitulée « Centre de physique théorique ». - DEC111451INP - 28/07/2011

- Décision portant nomination de M. Michel BAUER aux fonctions de directeur de l'unité de recherche associée (URA) n°2306 intitulée "Institut de physique théorique (IPhT)" - DEC111275INP - 28/07/2011

07.01.13. DR14

07.01.13.03. 2011

- Décision portant nomination d'un ACMO - M.DUPIEUX - IRAP - DEC111288DR14 - 01/06/2011

07.01.14. DR15

07.01.14.03. 2011

- Décision de nomination du directeur et du directeur adjoint de l'UMR5113 - DEC111472INSHS - 06/07/2011

07.01.16. DR17

- Nomination de M. Claude Martin aux fonctions de directeur, de M. Erik Neveu et de M. Denis Ruellan aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR 6051 CRAPE - DEC111516INSHS - 08/07/2011

07.01.18. DR19

07.01.18.03. 2011

- Décision portant nomination de M. Jean-Louis Lenhof aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR6583 - DEC111240INSHS - 08/07/2011

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.03. 2011

- Décision portant nomination de Monsieur Luc RAVOUX aux fonctions d'agent comptable secondaire de la DR 16 par adjonction de service - DEC111315DCIF - 23/07/2011

- Décision portant nomination de M. Vincent Mignotte, aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Science et Innovation" à la DIRE - DEC111545DAJ - 20/07/2011

- Décision portant nomination de Mme Pascale Letourneux, aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE - DEC111542DAJ - 20/07/2011

- Décision portant prolongation des fonctions de M. Raymond DUVAL, chargé de mission auprès du président - DEC111470DAJ - 20/07/2011

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.03. 2011

- Décision concernant la direction de l'unité mixte de recherche UMR5163 intitulée "Laboratoire Adaptation et Pathogénie des Micro-organismes" - DEC111409INSB - 19/07/2011

- Décision portant nomination de M. Jean-Luc EVRARD aux fonctions de directeur adjoint UPR2357 - DEC111406INSB - 19/07/2011

- Décision portant nomination de M. Shagragim TAJBAKSHI directeur adjoint URA2578 - DEC111410INSB - 26/07/2011

- Décision portant nomination de M. HODGES aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8618 - DEC111407INSB - 19/07/2011

- Nomination de Mme MASSON et de M. GUICHARD auprès de la mission de préfiguration du CIL - DEC111599DAJ - 27/07/2011

07.01.22. Instituts

07.01.22.02. 2010

- Nomination de Mme Anne Godfroy en qualité de directrice et de M. Mohamed JEBBAR en qualité de directeur adjoint de l'UMR6197 - DEC105319INEE - 22/12/2010

07.01.23.03. 2011

- Nomination de M. Benoit COURNOYER DU adjoint par interim de l'UMR5557 - DEC111226INEE - 23/05/2011

- Décision portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales - DEC111560DAJ - 25/07/2011

- Décision portant nomination de M. Stefano Bosi aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales - DEC111561DAJ - 25/07/2011

- Décision portant nomination de M. Thierry Gaude aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC111457DAJ - 20/07/2011

- Décision portant nomination de Madame Catherine Clerc en qualité de chargée de mission - DEC110645IN2P3 - 30/05/2011

- Décision portant nomination de Mme Claudine Schmidt-Lainé aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes - DEC111597DAJ - 25/07/2011

- nomination de plein droit de C. Moulin et de Philippe Bousquet directeur et dir.adjt de l'UMR8212 - DEC111440INSU - 20/07/2011

- nomination de plein droit de M. Pironon directeur de l'UMR7566 G2R - DEC111468INSU - 20/07/2011

- Nominations par intérim de Valérie MIGNON, directrice et de Anna CRETI, directrice adjointe - DEC111044INSHS - 14/06/2011

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.02. 2010

- Délégation de signature OS FRE2609 Samuel Forest - DEC100031DR01 - 28/01/2010

- Délégation de signature OS FRE3234 Vangelis Paschos - DEC100099DR01 - 24/03/2010

- Délégation de signature OS FRE3235 Philippe Djian - DEC100212DR01 - 06/12/2010

- Délégation de signature OS UMR3103 Mercedes Volait - DEC100221DR01 - 17/12/2010

- Délégation de signature OS UMR7049 Alain Chenu - DEC100215DR01 - 03/12/2010

- Délégation de signature OS UMR7106 Jacques Chevallier - DEC100206DR01 - 01/12/2010

- Délégation de signature OS UMR7233 Alain Prochiantz - DEC100036DR01 - 01/02/2010

- Délégation de signature OS UMR7636 José Eduardo Weisfreid - DEC100080DR01 - 26/02/2010

- Délégation de signature OS UMR8083 Alain Blum - DEC100108DR01 - 02/04/2010

- Délégation de signature OS UMR8168 Annick Lemperiere - DEC100114DR01 - 02/04/2010

- Délégation de signature OS UMR8194 Pierre-Paul Vidal - DEC100122DR01 - 23/04/2010

- Délégation de signature OS UMR8598 Olivier Galland - DEC100104DR01 - 02/04/2010

- Délégation de signature OS UPR2147 Anne-Marie Guihard-Costa - DEC111276DR01 - 16/05/2011

- Délégation de signature OS UPS3250 Alain Prochiantz - DEC100054DR01 - 10/02/2010

- Délégation de signature PRM FRE3235 - DEC100213DR01 - 06/12/2010

- Délégation de signature PRM UMR7049 - DEC100216DR01 - 03/12/2010

- Délégation de signature PRM UMR7233 - DEC100037DR01 - 01/02/2010

- Délégation de signature PRM UMR7636 - DEC100081DR01 - 26/02/2010

- Délégation de signature PRM UMR8083 - DEC100109DR01 - 02/04/2010

- Délégation de signature PRM UPS3250 - DEC100055DR01 - 10/02/2010

- Délégation de signature PRM USR3103 - DEC100222DR01 - 06/12/2010

07.02.01.03. 2011

- Délégation de signature OS UMR7152 Sidney Wiener - DEC111172DR01 - 17/05/2011
- Délégation de signature OS UMR7587 Mathias Fink - DEC111148DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature OS UMR8006 Thierry Bretheau - DEC111146DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature OS UMR8558 Christophe Duhamelle - DEC111177DR01 - 17/05/2011
- Délégation de signature OS UMR8560 Jeanne Peiffer - DEC111143DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature OS UMR9912 Gérard Assayag - DEC111045DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature PRM UMR7152 - DEC111173DR01 - 17/05/2011
- Délégation de signature PRM UMR7587 - DEC111150DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature PRM UMR8006 - DEC111147DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature PRM UMR8558 - DEC111178DR01 - 17/05/2011
- Délégation de signature PRM UMR8560 - DEC111145DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature PRM UMR9912 - DEC111046DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature PRM UPR2147 - DEC111262DR01 - 16/05/2011
- Délégation de signature PRM UPR841 - DEC111171DR01 - 17/05/2011
- Délégation de signature UPR841 OS Nicole Beriou - DEC110700DR01 - 04/03/2011

07.02.02. DR2

07.02.02.03. 2011

- Délégation de signature ordonnateur Pierre Binetruy - DEC111562DR02 - 25/07/2011
- Délégation de signature PRM Pierre Binetruy - DEC111564DR02 - 25/07/2011
- Délégation de signature temporaire pour M. Ludovic Hamon - DEC111658DR02 - 01/09/2011

07.02.03. DR3

07.02.03.03. 2011

- Délégation de signature PRM consentie par Frédéric SAUDOU, directeur de l'UMR3306 - DEC111292DR03 - 01/06/2011

07.02.04. DR4

- Délégation de signature de M. Saumon à C. Moulin (UMR8212) - DEC111058DR04 - 01/03/2011
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Edouard Audit (USR3441) - DEC111524DR04 - 26/05/2011

07.02.05. DR5

07.02.05.03. 2011

- DARRAS - UMR 8096 - DR-DU temp - DEC111424DR05 - 01/07/2011
- DARRAS - UMR 8096 - PRM temp - DEC111425DR05 - 01/07/2011
- MIGNON - UMR 7235 - DR-DU - DEC111098DR05 - 14/06/2011
- MIGNON - UMR 7235 - PRM - DEC111099DR05 - 14/06/2011
- PELEGRIN - UMR 7055 - DR-DU temp - DEC111426DR05 - 01/07/2011
- PELEGRIN - UMR 7055 - PRM temp - DEC111427DR05 - 01/07/2011

07.02.06. DR6

- Délégation de signature consentie à Françoise Simonot-Lion - UMR 7503 - DEC110947DR06 - 01/04/2011

07.02.07. DR7

- Délégation de signature à Emmanuel Royer - DEC111627DR07 - 27/06/2011
- Délégation de signature à Alain Combescure - DEC111605DR07 - 21/06/2011
- Délégation de signature à Bruno Guiderdoni - DEC111606DR07 - 21/06/2011
- Délégation de signature à Christian Brylinsky - DEC111621DR07 - 21/06/2011
- Délégation de signature à Claude de Meric de Bellefon - DEC111630DR07 - 06/06/2011
- Délégation de signature à Claude de Meric de Bellefon - DEC111632DR07 - 21/06/2011
- Délégation de signature à Elisabeth Mironescu - DEC111602DR07 - 21/06/2011

- Délégation de signature à Francis Albarède - DEC111622DR07 - 24/06/2011
- Délégation de signature à Hatem Fessi - DEC111387DR07 - 20/06/2011
- Délégation de signature à Joël Courbon - DEC111601DR07 - 19/07/2011
- Délégation de signature à Laurent Nicolas - DEC111415DR07 - 20/06/2011
- Délégation de signature à Olivier Bertrand - DEC111635DR07 - 21/06/2011
- Délégation de signature à Patrick Bachélery - DEC111603DR07 - 01/07/2011
- Délégation de signature à Tatjana Nazir - DEC111637DR07 - 19/07/2011
- Délégation de signature à Violaine Louvet - DEC111604DR07 - 21/06/2011

07.02.08. DR8

07.02.08.03. 2011

- Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR n°3021 - ICARE - DEC111613DR08 - 22/07/2011
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM - M. Iskender GOKALP - UPR3021 - ICARE - DEC111614DR08 - 22/07/2011

07.02.12. DR13

- Délégation de signature PRM de François FAJULA - UMR 5253 - DEC111245DR13 - 26/05/2011
- Délégation de signature PRM de M. Bertrand WATTRISSE - GDR 2519 - DEC111061DR13 - 26/04/2011
- Délégation de signature de M. BODINIER - UMR 5243 - DEC111595DR13 - 20/07/2011

07.02.13. DR14

07.02.13.03. 2011

- OS Bertrand Jouve - DEC110997DR14 - 13/04/2011
- OS Clément Sire - DEC110993DR14 - 13/04/2011

07.02.14. DR15

07.02.14.03. 2011

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111536DR15 - 12/07/2011
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) GDR 2971 - DEC111537DR15 - 12/07/2011

07.02.16. DR17

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111555DR17 - 13/07/2011

07.02.18. DR19

07.02.18.03. 2011

- Décision de délégation de signature OS GDR 3382 Sylvie HEBERT - DEC111313DR19 - 14/06/2011

07.02.19. DR20

07.02.19.03. 2011

- Délégation de signature PRM GDR 3436 - DEC111590DR20 - 20/07/2011
- Délégation signature GDR 3436 - DEC111589DR20 - 20/07/2011

07.02.20. Administration centrale

- Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche - DEC111530DAJ - 20/07/2011
- Décision donnant délégation de signature temporaire - DEC111598DAJ - 25/07/2011
- Décision donnant délégation de signature temporaire en l'absence de M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC111552DAJ - 20/07/2011
- Délégation de signature de M. RIKKEN - UPR 3228 - DEC111620DR11 - 25/07/2011

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.13. DR14

07.03.13.03. 2011

- Conseil de laboratoire UDEAR UMR5165 - DEC111293DR14 - 08/06/2011

07.03.21. Instituts

07.03.21.03. 2011

- Modification de la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 - INRA partenaire de l'UMR5175 - DEC111311INEE - 08/08/2011

- Décision modifiant la décision DEC11A003DSI (suppression d'un partenaire) - DEC111390INSB - 25/07/2011

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.03. 2011

- Décision tarifaire pour l'UMR7052 - DEC111649DR02 - 27/07/2011

- Tarification Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier UMS3426 - DEC111631DR13 - 26/07/2011

07.06. Autres décisions

07.06.10. DR11

07.06.10.03. 2011

- Décision de cessation activité ACMO de Madame Hélène HOSTACHY - DEC111647DR11 - 12/07/2011

- Décision de cessation d'activité ACMO de Madame Françoise CHOLAT - DEC111656DR11 - 14/06/2011

- Décision de nomination ACMO de Monsieur Julien CARCAILLET - DEC111673DR11 - 25/07/2011

- Décision nomination ACMO de Melle Laura BARUS - EUROFIDAI - DEC111674DR11 - 24/06/2011

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.03. 2011

- Cessation de fonctions de Monsieur Ghislain BETHOUX, agent comptable secondaire de la délégation Bretagne Pays de Loir - DEC111400DCIF - 28/06/2011

- Décision modificative n° DEC111921DRH de nomination des représentants de l'administration à la CAP 1 - DEC111921DRH - 21/07/2011

- Décision modificative n° DEC111922DRH de nomination des représentants de l'administration à la CAP 2 - DEC111922DRH - 21/07/2011

- Décision modificative n° DEC111923DRH de nomination des représentants de l'administration à la CAP 3 - DEC111923DRH - 21/07/2011

- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Pierre PIQUEMAL aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation Paris Michel-Ange - DEC111314DCIF - 23/07/2011

- Décision portant création du Comité des Infrastructures - DEC111076DSFIM - 28/04/2011

- Nomination Claude GENEVIEVE aux fonctions d'agent comptable secondaire par interim de la délégation région Bretagne Pays de Loire du CNRS - DEC111401DCIF - 28/06/2011

07.06.21. Instituts

- Décision de modification du prénom du directeur - DEC111422INSHS - 27/07/2011

- CESSATION M SCHATT PHILIPPE - DEC111568DR13 - 19/07/2011

- Nomination de M LORIVAL REGIS - DEC110751DR13 - 15/03/2011

- Nomination de M TEMPIER OLIVIER - DEC110759DR13 - 15/03/2011

- Cessation ACMO - ACOSTA Manuel UMR7504/DEC940007DR10 1/6/1994 au 16/6/2011 - DEC111343DR10 - 17/06/2011
- Décision de nomination de Messieurs Robert et Deval respectivement directeur et directeur adjoint du GDR 2995 après leur intérim - DEC111476INSIS - 26/07/2011
- Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS - DEC111652DR12 - 19/07/2011
- Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité CNRS - DEC111619DR12 - 20/07/2011
- Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS - DEC111653DR12 - 19/07/2011
- Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS - DEC111648DR12 - 19/07/2011
- Décision portant nomination de M. Frédéric Foubert, aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation" à la DIRE - DEC111544DAJ - 20/07/2011
- Décision portant nomination de M. Pierre Roy, aux fonctions de Directeur Adjoint responsable du Pôle "Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation" à la DIRE - DEC111543DAJ - 20/07/2011
- Délégation de signature consentie à Madame Emilienne BANETH-NOUAILHETAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111934DR16 - 10/08/2011
- Délégation de signature consentie à M. DOUSSET UMR6574 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111612DR12 - 22/07/2011
- Délégation de signature consentie à Madame Françoise MAYER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111158DR16 - 20/04/2011
- Délégation de signature consentie à Mme MARIN USR3125 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111527DR12 - 11/07/2011
- Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice VEIT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111157DR16 - 20/04/2011
- Délégation de signature consentie à monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111492DR16 - 21/07/2011
- Ordonnateur BRUNET - UMR 7074 - DEC110565DR05 - 07/06/2011
- PRM BRUNET - UMR 7074 - DEC110564DR05 - 07/06/2011
- Portant nomination de M. Bertrand PLEZ aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5299 intitulée « Laboratoire univers et particules de Montpellier ». - DEC110806IN2P3 - 09/05/2011

DEC 111241DRH

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors – classe et de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75 et 115,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS modifié par l'arrêté du 4 novembre 2005,

DECIDE

Article 1^{er} : Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2012 :

- 46 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,
- 136 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 41 38
F. 01 44 96 49 94

Article 2 : A partir du **1er septembre 2011**, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr>.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au **30 septembre avant minuit**.

Article 3 : Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du **19 octobre 2011**. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



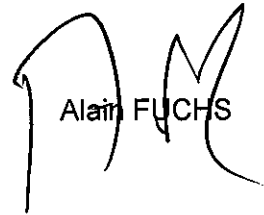
Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 41 38
F. 01 44 96 49 94

Fait à Paris, le **28 JUIN 2011**


Alain FUCHS

DEC111774DRH

Le Président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 19 janvier 2006 portant cessation de fonctions et nomination du directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu l'instruction générale n°030039IGHS du 20 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS,

Vu la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS,

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subventions d'état), compte n°64622,

DECIDE :

Article 1 : Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS mentionnés dans la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 susvisée sont revalorisés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 152 heures)
1	0 à 5 ans	4 932,85 €
2	5 à 10 ans	5 343,92 €
3	10 à 15 ans	5 755,00 €
4	15 à 20 ans	6 371,60 €
5*	A partir de 20 ans	7 008,76 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2011

Visa du Contrôleur général
P/ Le Contrôleur général
L'Adjoint

P/Le Président
Le Directeur général délégué aux ressources

Jean-Yves Touin

Xavier Inglebert

* Catégorie 5 = Catégorie 4 + 10 %

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC110430DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7592 dont le directeur est monsieur Giuseppe Baldacci ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14/12/2010 ;

Considérant que M. Nor-Eddine Baouz a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du 05/10/2010 au 07/10/2010 et du 15/11/2010 au 17/11/2010

Article 1

M. Nor-Eddine Baouz, technicien de classe supérieure

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7592, à compter du 18/11/2010.

M. Nor-Eddine Baouz exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nor-Eddine Baouz est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2011

Le directeur de l'unité

Giuseppe Baldacci

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Président de l'Université Denis Diderot Paris 7

Vincent Berger

DEC111298INP

Portant nomination de M. Philippe BRECHIGNAC aux fonctions de directeur et de M. Philippe RONCIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8214 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay »



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100019INP en date du 22 juillet 2010 portant création de l'unité mixte de recherche n°8214 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay » et nommant M. Philippe BRECHIGNAC directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Philippe BRECHIGNAC, professeur d'université, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012.

Article 2

M. Philippe RONCIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2013.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 juillet 2011



~~Alain FUCHS~~

DEC 111475INSHS

Portant nomination de Madame Valérie MIGNON aux fonctions de directrice et de Madame Anna CRETI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7235 intitulée «EconomiX»

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7235 intitulée EconomiX et nommant M Eric BROUSSEAU directeur de cette unité ;

Vu la décision 111044INSHS portant nomination de Madame Valérie MIGNON aux fonctions de directrice par intérim et de Madame Anna CRETI aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7235 intitulée EconomiX ;

Vu l'avis du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Mme Valérie MIGNON, Professeur à l'Université Paris Ouest-la Défense, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2014

Article 2

Mme Anna CRETI, Professeur Associé à l'Université Paris Ouest-la Défense, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2014

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC111469INSHS

Portant nomination de M. Jérôme PELISSE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'unité ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jérôme PELISSE, maître de conférences à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités), à

compter du 24 janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Charles GADEA, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

**Décision DEC111120DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHs en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université de Saint-Etienne le 01/01/2011 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est Centre de recherche en neurosciences de Lyon, UMR n°5292 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant M. BERTRAND Olivier directeur de l'unité de recherche UMR n°5292 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ;

Considérant que Mme Chantal BONNET a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne les 21 et 22 mars 2011 et du 18 au 20 avril 2011.

Article 1

Mme Chantal BONNET, ingénieur d'étude est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n°5292, à compter du 01.01.2011

Mme Chantal BONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Chantal BONNET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 9/5/2011
Le directeur de l'unité
Signature :

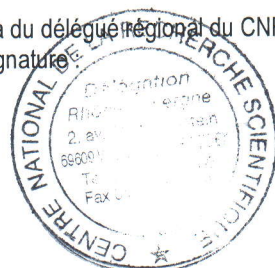


CR NL LYON
Neuroscience
Inserm U1028/CNRS UMR5292
le directeur
Olivier BERTRAND

Visa du chef d'établissement partenaire
Signature : Le Président,

Alain BONMARTIN

Visa du délégué régional du CNRS
Signature :



Pour la déléguée régionale
Bernadette PERICHON
Responsable du service
des Ressources Humaines
Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne



Délégation
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC111121DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGH en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon le 01/01/2003 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est Laboratoire de chimie, UMR n°5182 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant Mme ANDRAUD Marie-Chantal directrice de l'unité de recherche UMR n°5182 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/05/11 ;

Considérant que Mlle Nathalie CALIN a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne les 21 et 22 mars 2011 et du 18 au 20 avril 2011.

Article 1

Mlle Nathalie CALIN, ingénieur de recherche est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n°5182, à compter du 01/01/2011

Mlle Nathalie CALIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Nathalie CALIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 18/05/2011

Le directeur de l'unité

Signature :

Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :

Le Directeur Général

Olivier FARON

Visa du délégué régional du CNRS

Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC111137DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon le 01/01/2003 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est **Laboratoire de chimie, UMR n°5182** ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant **Mme ANDRAUD Marie-Chantal** directrice de l'unité de recherche **UMR n°5182** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/05/11

Considérant que **Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le **CNRS Rhône-Auvergne** les **21 et 22 mars 2011** et du **18 au 20 avril 2011**.

Article 1

Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN, ingénieur d'étude est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS **UMR n°5182**, à compter du 01/01/2011

Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

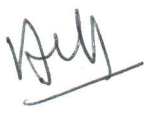
Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 19/05/2011
Le directeur de l'unité

Signature :



Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :

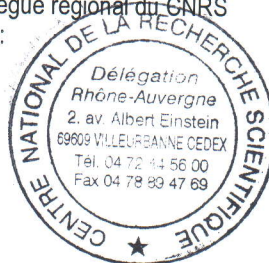
Le Directeur Général



Christine FARON

Visa du délégué régional du CNRS

Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne



Délégation
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC110190DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 le 01/01/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n°5600 dont l'intitulé est Environnement, ville, société ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant M Jean-Yves TOUSSAINT directeur de l'unité de recherche n°5600 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/3/07

Considérant que M GAERTNER Vincent a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par Le CNRS Rhône Auvergne les 19 et 20 Octobre 2009 et du 23 Novembre 2009 au 25 Novembre 2009.

Article 1

M GAERTNER Vincent, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5600, à compter du 01/01/2011.

M GAERTNER Vincent exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M GAERTNER Vincent est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 15/07/2011
Le directeur de l'unité
Signature :

Jean-Yves TOUSSAINT
DIRECTEUR

Visa du délégué régional du CNRS
Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement
Signature :



Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC105233DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC080023SCHS du 11 juillet 2008 portant création de l'unité mixte de service n°2268 ;

Vu la décision n° 080023SCHS du 11 juillet 2008 nommant M. MOREAU Michel directeur de l'unité mixte de service n° UMS 2268 Juriscope – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/07/2010 ;

Considérant que M MOTTET Alain a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université François Rabelais de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29/06/2010.

Article 1

M. MOTTET Alain, TCE

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMS 2268, à compter du 01/07/2010.

M. MOTTET Alain exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. MOTTET Alain est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Chasseneuil, le
Le directeur de l'unité
Michel MOREAU

Date et visa du chef d'établissement partenaire

Le Président de l'université de Poitiers

Le 05/07/2011

Jean-Pierre GESSON

Date et visa du délégué régional du CNRS

Le 11/07/2011

SOULLIE Patrice

Décision n° DEC111767DR11
portant nomination de Monsieur David ARGOUD,
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2010-2014 conclu avec le ministère de la culture et de la Communication et la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, le 1^{er} janvier 2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°1563

Vu la décision n° DEC110204DR nommant Monsieur Henri TORGUE directeur de l'unité de recherche n°1563

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} mai 2011

Considérant que Monsieur David ARGOUD a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Monsieur David ARGOUD, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 1563 à compter du 1^{er} mai 2011

Monsieur David ARGOUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur David ARGOUD est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 20 mai 2011.

Le directeur de l'unité 1563

Monsieur Henri TORGUE

Visa du délégué régional du CNRS

Monsieur Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

Monsieur Jean-Michel KNOP

Décision n° DEC111784DR11
portant nomination de Madame Laure VIGNAL,
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Institut Polytechnique de Grenoble portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5519

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5519 au CNRS

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Christophe BAUDET directeur de l'unité de recherche n°5519

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 7 mars 2011

Considérant que Melle Laure VIGNAL a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Melle Laure VIGNAL, IR2

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5519 à compter du 1^{er} mai 2011

Melle Laure VIGNAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Laure VIGNAL est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 30 avril 2011

Le directeur du LEGI

Monsieur Christophe BAUDET

Visa pour le délégué régional du CNRS
l'Adjointe au Délégué régional
Madame Karine ARGENTO

Visa de l'administrateur général
de l'institut Polytechnique de Grenoble

Monsieur Paul JACQUET

Décision n° DEC111785DR11
portant nomination de Monsieur Claude DUTREILLY,
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu le contrat quinquennal conclu avec l'Université Pierre Mendès-France

Vu la décision n° DEC110333DR11 du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement de l'unité de service n° 3394

Vu la décision n° DEC110333DR11 du 1^{er} janvier 2011 nommant Madame Dominique RIGAUX directrice de l'unité de service n° 3394

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 mai 2011

Considérant que M. Claude DUTREILLY a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

M. Claude DUTREILLY, IE2

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3394 à compter du 10 mai 2011

M. Claude DUTREILLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Claude DUTREILLY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 10 mai 2011
La directrice de l'unité - MSH
Madame Dominique RIGAUX

Visa du délégué régional du CNRS
Monsieur J. VITRE

Visa du Président de l'UPMF
Monsieur Alain SPALANZANI

Décision DEC111675DR11
portant nomination de Mme Brigitte BOIS
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC110300DR11 du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement l'unité propre de recherche n°5820

Vu la décision n° DEC110300DR11 du 1er janvier 2011 nommant Monsieur Pascal DUMONTIER directeur de l'unité de recherche n° 5820

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27 avril 2010

Considérant que Mme Brigitte BOIS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Mme Brigitte BOIS, TCN
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5820 à compter du 1^{er} mai 2011

Mme Brigitte BOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO Mme Brigitte BOIS, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 27 avril 2011
Le directeur de l'unité CERAG
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'UPMF

Décision DEC111676DR11
portant nomination de Mme Christelle CAUX-THANG
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec le CNRS, l'UJF et le CEA portant création de l'unité mixte de recherche n° 5249

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Stéphane MENAGE directeur de l'unité de recherche n°5249

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20 mai 2011

Considérant que Mme Christelle CAUX-THANG a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Mme Christelle CAUX-THANG, TCS

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5249 à compter du 1^{er} juin 2011

Mme Christelle CAUX-THANG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Christelle CAUX-THANG est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 21 mai 2011

Le directeur de l'unité LCBM

Monsieur S. MENAGE

Visa du délégué régional du CNRS

Monsieur J. VITRE

Chef de l'IRTSV

Dr J. GARIN

Décision n° DEC111746DR11
portant nomination de Mme Mylène ROBERT-
GENTHON, agent chargé de la mise en œuvre des
règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du
CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A010DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'ERL de recherche n° 5261

Vu la décision n° DEC11A010DSI du 4 janvier 2011 nommant Madame Ina ATTREE directrice de l'ERL de recherche n° 5261

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} juillet 2011

Considérant que Mme Mylène ROBERT-GENTHON a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Mme Mylène ROBERT-GENTHON, IE2 est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'ERL n° 5261 (au sein de l'unité BCI-UMR S-1036 Inserm) à compter du 1^{er} juillet 2011

Mme Mylène ROBERT-GENTHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Mylène ROBERT-GENTHON est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 1^{er} juillet 2011

La directrice ERL 5261

Madame Ina ATTREE

Visa du délégué régional du CNRS

Monsieur J. VITRE

Visa du responsable du laboratoire INSERM/IRTSV partenaire

Décision DEC111678DR11
portant nomination de Monsieur Christian SEGUY
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Joseph Fourier (Grenoble 1), Grenoble INP, l'Université Pierre Mendès France (Grenoble 2) portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5217 le 1er janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° UMR5217

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Hervé MARTIN directeur de l'unité de recherche n° UMR5217

;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 mars 2011

Considérant que Monsieur Christian SEGUY a suivi la formation initiale d'agent

chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Monsieur Christian SEGUY, AI
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5217, à compter du 1er mai 2011

Monsieur Christian SEGUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Christian SEGUY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 9 mai 2011

Le directeur du LIG

Monsieur H. MARTIN

Visa du délégué régional du CNRS

Monsieur J. VITRE

Visa de l'administrateur général de l'INPG

Monsieur P. JACQUET

Décision DEC111677DR11
portant nomination Monsieur Pierre-Frédéric SIBEUD,
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A011DSI du 4 janvier 2011 renouvellement l'unité propre de recherche n° UPS 2070

Vu la décision n° DEC11A011DSI du 17 juin 2011 nommant André SULPICE directeur de l'unité de recherche n° UPS 2070

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 4 janvier 2011

Considérant que Monsieur Pierre-Frédéric SIBEUD a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 13 au 15 novembre et du 9 au 11 décembre 2002.

Article 1

Monsieur Pierre-Frédéric SIBEUD, Assistant Ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 2070 à compter du 17 juin 2011

Monsieur Pierre-Frédéric SIBEUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Pierre-Frédéric SIBEUD, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30 juin 2011

Le directeur du CRETA

Monsieur A. SULPICE

Visa du délégué régional du CNRS

Monsieur J. VITRE

DEC111451INP

Portant nomination de M. Thierry MARTIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6207 intitulée « Centre de physique théorique ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6207 intitulée « Centre de physique théorique » et nommant M. Marc KNECHT directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Thierry MARTIN, professeur d'université, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Marc KNECHT, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC111275INP

Portant nomination de M. Michel BAUER aux fonctions de directeur de l'unité de recherche associée (URA) n°2306 intitulée « Institut de physique théorique (IPhT) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°08A003DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité de recherche associée n°2306 intitulée Service de physique théorique et nommant M. Henri ORLAND, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Michel BAUER, ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), est nommé directeur de l'unité de recherche associée susvisée, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Henri ORLAND appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28^e juillet 2011
Pour le Président et par délégation
le Directeur général délégué à la science

Alain Fuchs
ALAIN FUCHS

ALAIN FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90



DEC111288DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 n°1871, 2B-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget ;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision n° DEC11A00DSI du 04/01/2011 nommant Martin GIARD directeur de l'unité de recherche n° UMR 5277 ;

Article 1 : Monsieur Michel DUPIEUX, Ingénieur d'Etude, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité n° UMR 5277 à

compter du 1^{er} juin 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- ◆ L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 16, 17, 18, 25, 26 et 27 mai 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 1^{er} juin 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS

DEC111472INSHS

Portant nomination de Monsieur Marc-Alexandre SENEGAS aux fonctions de directeur et de Monsieur Jean-Christophe PEREAU aux fonctions de directeur adjoint de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) n° 5113 intitulée "Groupe de recherche en analyse et politiques économiques-GREThA "

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5113 intitulée "Groupe de recherche en analyse et politiques économiques -GREThA", et notamment son article 2 ;

Vu la décision 110902INSHS en date du 30 mai 2011 portant nomination de Monsieur Marc-Alexandre SENEGAS aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Jean-Christophe PEREAU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5113 intitulée "Groupe de recherche en analyse et politiques économiques -GREThA",

Vu l'avis du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Vu l'accord du partenaire ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Monsieur Marc-Alexandre SENEGAS, Professeur des Universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 2 – Monsieur Jean-Christophe PEREAU, Professeur des universités est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC111516INSHS

Portant nomination de M. Claude MARTIN aux fonctions de directeur, de M. Erik NEVEU et de M. Denis RUELLAN aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR n°6051 intitulée Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'unité ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Claude MARTIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE), à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la

fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Christian LE BART, démissionnaire.

Article 2

Monsieur Erik NEVEU, professeur des universités, et Monsieur Denis RUELLAN, professeur des universités, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE), à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC111240INSHS

Portant nomination de M. Jean-Louis LENHOF aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6583 intitulée Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6583 intitulée Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ) et nommant M. Vincent MILLIOT directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Louis LENHOF, Maître de conférences à l'Université de Caen, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 2 mai 2011 au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC111315DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Luc RAVOUX aux fonctions d' agent comptable secondaire de la DR 16 par adjonction de service.

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 111314DCIF portant cessation de fonctions de M. Pierre PIQUEMAL agent comptable secondaire de la délégation régionale "Paris, Michel-Ange" le 30 juin 2011 .

VU, la décision 06006ACPL nommant M. Luc RAVOUX agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France » secteur sud à compter du 1^{er} juillet 2006

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Luc RAVOUX, trésorier principal du Trésor public, assurera les fonctions, par adjonction de service, d'agent comptable secondaire de la délégation « Paris, Michel-Ange » à compter du 1^{er} juillet 2011

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2011

P/le Président du CNRS

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC111545DAJ

Décision portant nomination de M. Vincent Mignotte, aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Science et Innovation" à la DIRE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Vincent Mignotte, directeur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Science et Innovation" à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises, à compter du 1^{er} avril 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC111542DAJ

Décision portant nomination de Mme Pascale Letourneux, aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Pascale Letourneux, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe aux affaires administratives à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises, à compter du 1^{er} avril 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC111470DAJ

Décision portant prolongation des fonctions de M. Raymond DUVAL, chargé de mission auprès du président

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°110577DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de M. DUVAL aux fonctions de chargé de mission auprès du président ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Raymond DUVAL, ingénieur de recherche, est prolongé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président du CNRS pour la constitution d'une équipe de préfiguration du correspondant informatique et libertés, à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC111409INSB

Concernant la direction de l'unité mixte de recherche UMR 5163 intitulée « Laboratoire Adaptation et Pathogénie des Micro-organismes ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 2 (UMR5163) et nommant Messieurs Johannes GEISELMANN et Dominique SCHNEIDER respectivement directeur et directeur adjoint par intérim de cette structure;

Vu l'accord de l'établissement partenaire ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

Décide

Article 1 : Nominations

M. Johannes GEISELMANN, PU – université de Grenoble 1, est nommé directeur de l'UMR susvisée à compter du 1^{er} août 2011 et jusqu'au 31 décembre 2012.

M. Dominique SCHNEIDER, PU – université de Grenoble 1, est nommé directeur adjoint de cette structure pour la même durée.

A compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au terme du contrat quadriennal, M. Dominique SCHNEIDER est nommé directeur de l'UMR susvisée.

M. Johannes GEISELMANN est nommé directeur adjoint de cette UMR pour cette même période.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC111406INSB

Portant nomination de M. Jean-Luc EVRARD aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité propre de recherche n°2357 intitulée « Institut de biologie moléculaire des plantes ».

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche, notamment son article 2 ;

Vu la décision n° DEC105237INSB du 22 décembre 2010 portant nomination de M. Jean-Luc Evrard aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité propre de recherche n°2357 intitulée « Institut de biologie moléculaire des plantes » ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc EVRARD, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 juillet 2011

Pour le Président et par délégation
le Directeur général délégué à la science
Joël BERTRAND

DEC111410INSB

Portant nomination de M. Shahragim TAJBAKSHH aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité de recherche associée n°2578 intitulée « Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement ».

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités de recherche associées, et notamment l'URA n°2578 intitulée « Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement » ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Institut Pasteur ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Shahragim TAJBAKSHH, Professeur à l'Institut Pasteur, est nommé directeur-adjoint de l'unité de recherche associée susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 juillet 2011

Pour le Président et par délégation
le Directeur général délégué à la science
Joël BERTRAND

DEC111407INSB

Portant nomination de M. Michaël HODGES aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°8618 intitulée « Institut de biologie des plantes ».

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université Paris Sud XI ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Michaël HODGES, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 juillet 2011

Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science
Joël BERTRAND

DEC111599DAJ

Décision portant nomination de M. Guichard et de Mme Masson au sein de l'équipe de préfiguration du correspondant informatique et libertés

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources

Vu la décision n° DEC111247DAJ du 1^{er} juin 2011 donnant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

Vu la décision n°110577DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de M. Duval aux fonctions de chargé de mission auprès du président ;

Vu la décision n°111470DAJ du 20 juillet 2011 portant prolongation de M. Duval, chargé de mission auprès du président ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – M. Marc Guichard, ingénieur de recherche, est nommé chargé de la veille, de l'ingénierie et des relations extérieures au sein de l'équipe de préfiguration du correspondant informatique et libertés, à compter du 20 juillet 2011.

Art. 2. – Mme Emilie Masson, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions de juriste au sein de l'équipe de préfiguration du correspondant informatique et libertés, à compter du 20 juillet 2011.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

2011

Fait à Paris, le 27 juillet

Pour le Président
et par délégation,

Xavier Inglebert

DEC105319INEE

Nomination de Mme Anne Godfroy en qualité de directrice et de M. Mohamed JEBBAR en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6197 intitulée « Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6197 intitulée « Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E) » et nommant M. Daniel PRIEUR, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 100012INEE du 25 août 2010 portant nomination de Mme Anne GODFROY aux fonctions de directrice par intérim et de M. Mohamed JEBBAR aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6197 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1er

Mme Anne GODFROY, cadre de recherches à l'IFREMER, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2011.

Article 2

M. Mohamed JEBBAR, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2011.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **08 AOUT 2011**

**Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science**

Joël BERTRAND

Le Président

Joël Bertrand

DEC111226INEE

Portant nomination de M. Benoît COURNOYER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5557 intitulée « Ecologie Microbienne »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5557 intitulée « Ecologie Microbienne » et nommant M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Benoît COURNOYER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC111560DAJ

Décision portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et sociales,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Pascal Marty, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales, chargé de l'Europe et de l'International, à compter du 1er septembre 2011.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

Alain Fuchs

DEC111561DAJ

Décision portant nomination de M. Stefano Bosi aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et sociales,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Stefano Bosi, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales, chargé de l'économie, de la gestion et de la linguistique et des investissements d'avenir, à compter du 1er septembre 2011, en remplacement de M. Cuong Le Van admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

Alain Fuchs

DEC111457DAJ

Décision portant nomination de M. Thierry Gaude aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB),

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Thierry Gaude, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques, en charge de la thématique « biologie végétale », à compter du 1^{er} juillet 2011.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS



DEC110645IN2P3

Décision portant nomination de Catherine Clerc en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Catherine Clerc, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut nationale de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012. Sa mission a pour objet la formation.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Catherine Clerc demeure affectée au laboratoire Leprince-Ringuet (UMR7638).

Art. 2 – Du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, Madame Catherine Clerc percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Art. 4- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le Président
et par délégation

Xavier Inglebert

DEC111597DAJ

Décision portant nomination de Mme Claudine Schmidt-Lainé aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Art. 2 – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne de Mme Claudine Schmidt-Lainé.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

Alain Fuchs

DEC111440INSU

Portant nomination de plein droit de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur et de M. Philippe Bousquet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée « Laboratoire des sciences de l'environnement et du climat » (LSCE)°

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée « laboratoire des sciences de l'environnement et du climat » et nommant M. Robert Vautard directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Cyril Moulin, chercheur au CEA, et M. Philippe Bousquet, maître de conférences à l'université de Versailles, Saint Quentin en Yvelines sont nommés respectivement de plein droit, directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'à la fin de mandat de l'unité, le 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 JUL. 2011



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC111468INSU

Portant nomination de plein droit de M. Jacques Pironon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7566 intitulée Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques (G2R)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7566 intitulée « 'Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques » et nommant M. Michel Cathelineau directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'université de Nancy ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques Pironon, directeur de recherche au CNRS, est nommé de plein droit directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ... 20 JUIL. 2011



Alain FUCHS
Pour le Président et par délégation
le Directeur général délégué à la science

JOËL BERTRAND



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC111044INSHS

Portant nomination de Madame Valérie MIGNON aux fonctions de directrice par intérim et de Madame Anna CRETI aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7235 intitulée «EconomiX»

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7235 intitulée EconomiX et nommant M Eric BROUSSEAU directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Mme Valérie MIGNON, Professeur à l'Université Paris Ouest-la Défense, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 18 février 2011 au 31 août 2011, en remplacement de M. Eric BROUSSEAU, démissionnaire.

Article 2

Mme Anna CRETI, Professeur Associé à l'Université Paris Ouest-la Défense, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 18 février 2011 au 31 août 2011

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC100031DR01

***Délégation de signature consentie à Monsieur Samuel FOREST
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A006DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité FR2609, intitulée Fédération francilienne en mécanique des matériaux, dont le Directeur est Monsieur Samuel FOREST ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Samuel FOREST, Directeur de l'unité FR2609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 28 janvier 2010



Le Délégué régional

¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100099DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Vangelis PASCHOS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A006DSI du 15 janvier 2009 portant création de l'unité FRE3234, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision, dont le Directeur est Monsieur Vangelis PASCHOS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Vangelis PASCHOS, Directeur de l'unité FRE3234, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 24 mars 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT



DEC100212DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe DJIAN
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n°10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité FRE3235, intitulée REGULATION DE LA TRANSCRIPTION ET MALADIES GENETIQUES, dont le Directeur est Monsieur Philippe DJIAN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DJIAN, Directeur de l'unité FRE3235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe DJIAN**, délégation de signature est donnée à **Madame Eliette BONNEFOY**, chargée de recherche, **Madame Ara HOVANESSIAN**, directrice de recherche, **Madame Pascale RENE-KERBER**, **Mounira CHELBI-ALIX**, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 6 Décembre 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT



DEC100221DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Mercedes VOLAIT
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 080008SCHS du 30 juin 2008 portant création de l'unité USR3103, intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils, dont la Directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mercedes VOLAIT, Directrice de l'unité USR3103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Mercedes VOLAIT**, directrices de recherches, délégation de signature est donnée à **Madame Hélène MORLIER**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 Décembre 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100215DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Alain CHENU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7049, intitulée Observatoire sociologique du changement, dont le Directeur est Monsieur Alain CHENU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain CHENU, Directeur de l'unité UMR7049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alain CHENU**, Directeur de l'unité délégation de signature est donnée à **Madame Marie FERRAZZINI**, chargée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 3 Décembre 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT



DEC100206DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques CHEVALLIER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7106, intitulée Centre d'études et de recherches de science administrative, dont le Directeur est Monsieur Jacques CHEVALLIER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jacques CHEVALLIER, Directeur de l'unité UMR7106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jacques CHEVALLIER**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel CHAUVIERE, Directeur de Recherches**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 1^{ER} Décembre 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100055DR01 UPS3250

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080026SDV du 22 octobre 2008 portant création de l'unité UPS3250, intitulée Unité de gestion pour la création d'un centre interdisciplinaire de vivant, dont le Directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François MARRAS, Assistant Ingénieur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MARRAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Alain JOLIOT, Directeur de recherches .

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MARRAS et de Monsieur Alain JOLIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme BEN ZAIET Yessia, Adjoint Technique Principal .

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 10 février 2010

le Directeur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'W' followed by a long, sweeping arch that extends to the right.

Ivry-sur-Seine, le 26 février 2010

Service Financier et Comptable
Affaire suivie par : Annette Aruldass
Tél. : 01 49 60 41 63
Mail : annette.aruldass@dr1.cnrs.fr

Le Délégué régional
à
Monsieur José Eduardo WEISFREID
Laboratoire Physique et Mécanique des Milieux
Hétérogènes - UMR7636
10, rue Vauquelin
75231 Paris cedex 05



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Objet : Délégation de signature

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- pour attribution, une copie de la décision de délégation de signature consentie en ma qualité d'ordonnateur secondaire,
- pour signature, une décision de délégation de signature pour les actes relevant de vos attributions en qualité de personne responsable des marchés.

Je vous remercie de bien vouloir :

- m'adresser une copie de ce dernier document, revêtu de votre signature,
- remettre aux délégataires que vous avez désignés, une copie de chacune de ces décisions, en attirant leur attention sur les limites de la délégation consentie.

Veuillez noter que la délégation de signature qui vous est consentie ne s'applique pas à la conclusion des contrats de recherche, et reste limitée, en tout état de cause, à la disponibilité des crédits.

Je vous précise qu'à ce jour, le montant mentionné à l'article 1^{er}, alinéa 1, de la décision de délégation de signature consentie en ma qualité d'ordonnateur secondaire est fixé, à ce jour, à 125 000 € HT.

J'attire également votre attention sur la nécessité, avant de signer un ordre de mission, de prendre connaissance des restrictions éventuelles ou précautions particulières, publiées sur le site internet du Ministère des Affaires étrangères et européennes, et le cas échéant, d'entreprendre les démarches adéquates auprès du fonctionnaire de défense du CNRS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée et de mes sincères salutations.

Le Délégué régional


Alain MANGEOL

DEC100080DR01

***Délégation de signature consentie à Monsieur José Eduardo WESFREID
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7636, intitulée Laboratoire Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes, dont le Directeur est Monsieur José Eduardo WESFREID ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur José Eduardo WESFREID, Directeur de l'unité UMR7636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur José Eduardo WESFREID**, délégation de signature est donnée à **Madame Frédérique AUGER, Ingénieur d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26 février 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

11 MARS 2010

ARRIVEE

DEC100081DR01 UMR7636

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7636, intitulée Laboratoire Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes, dont le Directeur est Monsieur José Eduardo WESFREID ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Frédérique AUGER, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

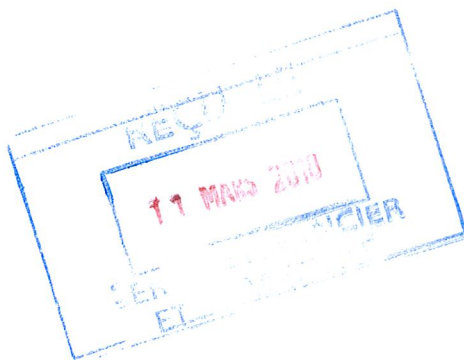
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 26 février 2010

le Directeur


José Eduardo WESFREID
Directeur
PMMH - UMR 7636
CNRS - ESPCI - P6 - P7



DEC100108DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Alain BLUM
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8083, intitulée Centre d'études des mondes russes, caucasien et centre-européen, dont le Directeur est Monsieur Alain BLUM ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain BLUM, Directeur de l'unité UMR8083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alain BLUM**, délégation de signature est donnée à **Madame Yadranka KRASEVEC, Technicienne de recherches, Madame Isabelle OHAYON, Chargée de recherches**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 2 avril 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100114DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Annick LEMPERIERE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8168, intitulée Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème - XXIèmes Siècles, dont la Directrice est Madame Annick LEMPERIERE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Annick LEMPERIERE, Directrice de l'unité UMR8168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Annick LEMPERIERE**, délégation de signature est donnée à **Madame Cécile VIDAL, Maître de Conférences, Madame Véronique BOYER, Directrice de recherches, et Madame Claire-Marie GONNY, Assistant Ingénieur**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 2 avril 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100122DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre-Paul VIDAL
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8194, intitulée Centre d'étude de la sensori-motricité, dont le Directeur est Monsieur Pierre-Paul VIDAL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, Directeur de l'unité UMR8194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 avril 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100104DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier GALLAND
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8598, intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique, dont le Directeur est Monsieur Olivier GALLAND ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GALLAND, Directeur de l'unité UMR8598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 2 avril 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111276DR01

*Délégation de signature consentie à Madame Anne-Marie GUIHARD-COSTA
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 approuvant la création de l'unité UPR2147, intitulé «Dynamique de l'Evolution Humaine», dont la directrice est Madame Anne-Marie GUIHARD-COSTA;

Décide

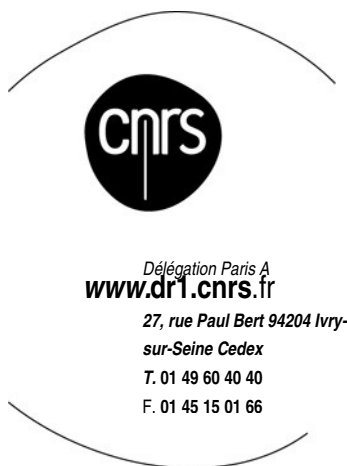
Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIHARD-COSTA, directrice de l'unité UPR2147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie GUIHARD-COSTA, délégation de signature est donnée à Madame Aroul-Marie MARS, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 mai 2011 Le Délégué Régional
--	--

DEC100054DR01

***Délégation de signature consentie à Monsieur Alain PROCHIANTZ
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 080026SDV du 22 octobre 2008 portant création de l'unité UPS3250, intitulée Unité de gestion pour la création d'un centre interdisciplinaire di vivant, dont le Directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain PROCHIANTZ, Directeur de l'unité UPS3250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alain PROCHIANTZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur François MARRAS, Assistant Ingénieur**, **Monsieur Alain JOLIOT, Directeur de recherches**, **Mme BEN ZAIET Yessia**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 10 février 2010


Le Délégué régional

¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100213DR01 FRE3235

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité FRE3235, intitulée REGULATION DE LA TRANSCRIPTION ET MALADIES GENETIQUES, dont le Directeur est Monsieur Philippe DJIAN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Eliette BONNEFOY, chargée de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eliette BONNEFOY, chargée de recherche, délégation est donnée à Madame Ara HOVANESSIAN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ara HOVANESSIAN, directrice de recherche, délégation est donnée à Madame Pascale RENE-KERBER, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale RENE-KERBER, technicienne, délégation est donnée à Madame Mounira CHELBI-ALIX, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Paris, le 6 Décembre 2010

le Directeur

DEC100216DR01 UMR7049

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7049, intitulée Observatoire sociologique du changement, dont le Directeur est Monsieur Alain CHENU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie FERRAZZINI, ch, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 Décembre 2010

le Directeur

Alain Chenu

DEC100055DR01 UPS3250

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080026SDV du 22 octobre 2008 portant création de l'unité UPS3250, intitulée Unité de gestion pour la création d'un centre interdisciplinaire de vivant, dont le Directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François MARRAS, Assistant Ingénieur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MARRAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Alain JOLIOT, Directeur de recherches .

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MARRAS et de Monsieur Alain JOLIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme BEN ZAIET Yessia, Adjoint Technique Principal .

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 10 février 2010

le Directeur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'W' followed by a long, sweeping arch that extends to the right.

11 MARS 2010

ARRIVEE

DEC100081DR01 UMR7636

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7636, intitulée Laboratoire Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes, dont le Directeur est Monsieur José Eduardo WESFREID ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Frédérique AUGER, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

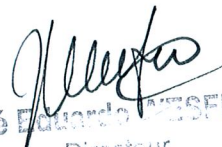
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

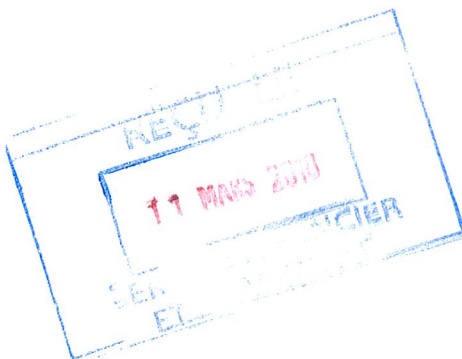
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 26 février 2010

le Directeur


José Eduardo WESFREID
Directeur
PMMH - UMR 7636
CNRS - ESPCI - P6 - P7





DEC100109DR01 UMR8083

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8083, intitulée Centre d'études des mondes russes, caucasien et centre-européen, dont le Directeur est Monsieur Alain BLUM ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Yadranka KRASEVEC, Technicienne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yadranka KRASEVEC, Technicienne de Recherches, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Isabelle OHAYON, Chargée de recherches.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 2 avril 2010

le Directeur

DEC100055DR01 UPS3250

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080026SDV du 22 octobre 2008 portant création de l'unité UPS3250, intitulée Unité de gestion pour la création d'un centre interdisciplinaire de vivant, dont le Directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François MARRAS, Assistant Ingénieur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MARRAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Alain JOLIOT, Directeur de recherches .

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MARRAS et de Monsieur Alain JOLIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme BEN ZAIET Yessia, Adjoint Technique Principal .

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 10 février 2010

le Directeur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'W' followed by a long, sweeping arch that extends to the right.

DEC100222DR01 USR3103

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

la Directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080008SCHS du 30 juin 2008 portant création de l'unité USR3103, intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils, dont la Directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Hélène MORLIER, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 6 Décembre 2010

la Directrice

Mercedes VOLAIT
Directeur de l'USR 3103

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111172DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Sydney WIENER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7152, intitulée «Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action», dont le directeur est Monsieur Sidney WIENER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sidney WIENER, directeur de l'unité UMR7152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sidney WIENER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques DROULEZ, directeur de recherche 2^{ème}

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



classe, et à Monsieur Pierre BESSIERE, directeur de recherche 2^{ème} classe et à Madame Chantal MILLERET maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 mai 2011 Le Délégué Régional
--	--

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111148DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Mathias FINK
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant la création de l'unité UMR7587, intitulée «Institut Langevin Ondes et Images», dont le directeur est Monsieur Mathias FINK;

Décide

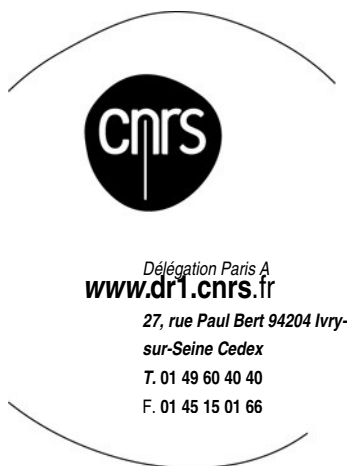
Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathias FINK, directeur de l'unité UMR7587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathias FINK, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud TOURIN, directeur adjoint, à Monsieur Rémi CARMINATI, directeur adjoint, à Monsieur Jérôme GAUMET, secrétaire général et à Madame Delphine CHARBONNEAU, chef du service budget et contrats aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 mai 2011 Le Délégué Régional
--	--

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111146DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry BRETHEAU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8006, intitulée «Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux», dont le directeur est Monsieur Thierry BRETHEAU;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry BRETHEAU, directeur de l'unité UMR8006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry BRETHERAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles REGNIER, professeur d'université et à Monsieur Frédéric VALES, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 mai 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111177DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe DUHAMELLE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 1107176INSHS du 28 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8558, intitulée «Centre de Recherches Historiques», dont le directeur est Monsieur Christophe DUHAMELLE;

Vu la décision n°1107176INSHS du 28 janvier 2011 nommant Monsieur Christophe DUHAMELLE, directeur d'études et Madame Isabelle BACKOUCHE, maître de conférences à compter du 1^{er} septembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe DUHAMELLE, directeur de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DUHAMELLE, délégation de signature est donnée à Madame Christiane ARTZ, ingénieure d'études, Madame Judith LYON-CAEN, maître de conférences, et à Madame Isabelle BACKOUCHE, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 mai 2011 Le Délégué Régional
--	--

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire



DEC111143DR01

*Délégation de signature consentie à Madame Jeanne PEIFFER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant la création de l'unité UMR8560, intitulée «Centre Alexandre Koyre – Centre de recherche en histoire des Sciences et des Techniques», dont la directrice est Madame Jeanne PIEFFER ;

Décide

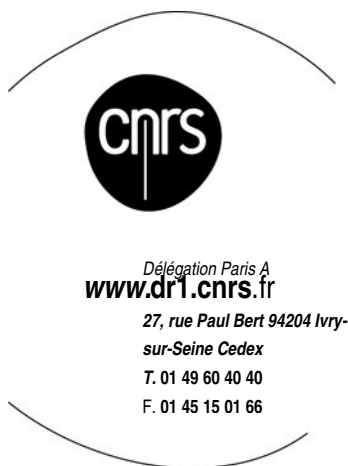
Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jeanne PEIFFER, directeur de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne PEIFFER, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle SOURBES-VERGER, chargée de recherches 1^{ère} classe, et à Monsieur Mehdi AYAD, technicien de la recherche de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 mai 2011 Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire



DEC111045DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Gérard ASSAYAG
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 11A002DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9912, intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son », dont le directeur est Monsieur Gérard ASSAYAG ;

Décide

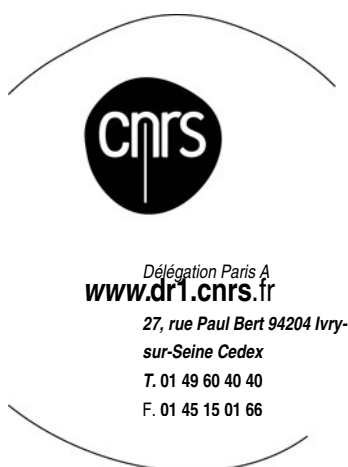
Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Gérard ASSAYAG, directeur de l'unité UMR9912, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard ASSAYAG, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues VINET, directeur adjoint et à Madame Martine GROSPIRON, technicienne de la recherche de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 mai 2011 Le Délégué Régional
--	--

DEC111173DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7152, intitulée «Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action», dont le directeur est Monsieur Sidney WIENER ;

Décide

Article 1^{er}

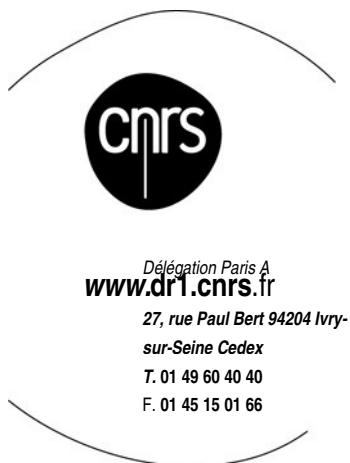
Délégation est donnée à Monsieur Jacques DROULEZ, directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques DROULEZ , délégation est donnée à Monsieur Pierre BESSIERE, directeur de recherches 2^{ème} classe et à Madame Chantal MILLERET, maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1er.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris, le 17 mai 2011 Le Directeur d'Unité
--	--

DEC111150DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant la création de l'unité UMR7587, intitulée «Institut Langevin Ondes et Images», dont le directeur est Monsieur Mathias FINK;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud TOURIN, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud TOURIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Rémi CARMINATI, directeur adjoint. à Monsieur Jérôme GAUMET, secrétaire général et à Madame Delphine CHARBONNEAU, chef du service budget et contrats.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris, le 16 mai 2011 Le Directeur d'Unité
--	--

DEC111147DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7152, intitulée « Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux », dont le directeur est Monsieur Thierry BRETHERAU ;

Décide

Article 1^{er}

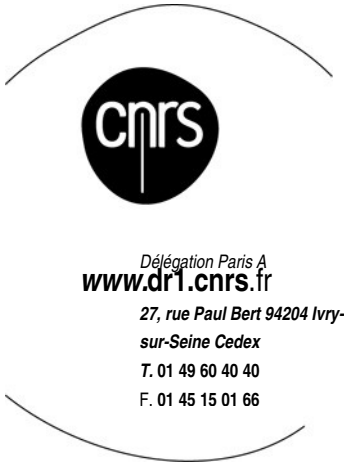
Délégation est donnée à Monsieur Gilles REGNIER, professeur d'université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles REGNIER, professeur d'université, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Frédéric VALES, ingénieur de recherches.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris, le 16 mai 2011 Le Directeur d'Unité
--	--

DEC111178DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8558, intitulée «Centre de Recherches Historiques», dont le directeur est Monsieur Christophe DUHAMELLE ;

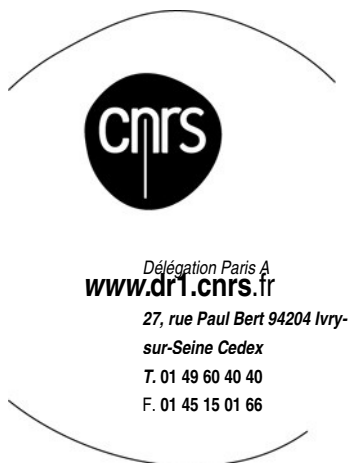
Vu la décision n°110176INSHS du 28 janvier 2011 nommant Monsieur Christophe DUHAMELLE, directeur d'études et Madame Isabelle BACKOUCHE, maître de conférences à compter du 1^{er} septembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christiane ARTZ, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane ARTZ, délégation est donnée à Madame Judith LYON-CAEN, maître de conférences et Madame Isabelle BACKOUCHE, maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris, le 17 mai 2011 Le Directeur d'Unité
--	--

DEC111145DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité



Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant la création de l'unité UMR8560, intitulée «Centre Alexandre Koyre – Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques», dont le directeur est Madame Jeanne PEIFFER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle SOURBES-VERGER, chargée de recherches 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SOURBES-VERGER, délégation est donnée à Monsieur Mehdi AYAD, technicien de la recherche de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris le 16 mai 2011 La Directrice d'Unité
--	--

DEC111046DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A002DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9912, intitulée «Sciences et Technologies de la Musique et du Son», dont le directeur est Monsieur Gérard ASSAYAG ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hugues VINET, directeur adjoint de l'UMR9912, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues VINET, délégation est donnée à Mme Martine GROSPIRON, technicienne de la recherche de classe normale, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris, le 16 mai 2011 Le Directeur d'Unité
--	--

DEC111262DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité



Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 approuvant la création de l'unité UPR2147, intitulé «Dynamique de l'Evolution Humaine», dont la directrice est Madame Anne-Marie GUIHARD-COSTA;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Aroul-Marie MARS, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2011

La Directrice d'Unité

DEC111171DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité



Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A001DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité UPR841, intitulée «Institut de Recherche et d'Histoire des Textes : I.R.H.T», dont la directrice est Madame Nicole BERIOU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Paul BERTRAND, chargé de recherches 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul BERTRAND, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Jeanne GAUDOUIN, ingénieur d'études 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1er

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris, le 17 mai 2011 Le Directeur d'Unité
--	--

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire



DEC110700DR01 UPR841

*Délégation de signature consentie à Madame Nicole BERIOU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 11A001DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité UPR841, intitulée «Institut de Recherche et d'Histoire des Textes : I.R.H.T», dont la directrice est Madame Nicole BERIOU ;

Décide

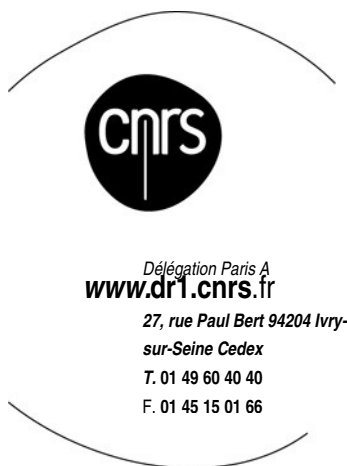
Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nicole BERIOU, directrice de l'UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BERIOU, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul BERTRAND, chargé de recherche 1^{ère} classe et à Madame Marie-Jeanne GAUDOUIN, ingénieur d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 mai 2011 Le Délégué Régional
--	--

<DEC_ORDONNATEUR>

**Délégation de signature consentie à <GENRE_DIRECTEUR> <PRENOM_DIR_UNITE>
<NOM_DIR_UNITE>**

par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 nommant Liliane Flabbée déléguée régionale pour la circonscription Paris B compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° <DEC_CREATION> <PORTANT> de l'unité <CODE_PUBLIPOSTAGE>, intitulée "<LIBELLE_UNITE>", dont <LIBELLE_DU_LONG> est <GENRE_DIRECTEUR> <PRENOM_DIR_UNITE> <NOM_DIR_UNITE> ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <GENRE_DIRECTEUR> <PRENOM_DIR_UNITE> <NOM_DIR_UNITE>, <LIBELLE_TITRE_DIR_UNITE> de l'unité <CODE_PUBLIPOSTAGE> à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de <GENRE_DIRECTEUR> <PRENOM_DIR_UNITE> <NOM_DIR_UNITE>, délégation de signature est donnée à <GENRE_DELEGATAIRE_1> <PRENOM_DELEGATAIRE_1> <NOM_DELEGATAIRE_1>, <GRADE_DELEGATAIRE_1> du 25 juillet au 25 août 2011 <GENRE_DELEGATAIRE_2> <PRENOM_DELEGATAIRE_2> <NOM_DELEGATAIRE_2> <GRADE_DELEGATAIRE_2>, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

Liliane Flabbée

Déléguée Régionale

<DECISION_PRM>DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

<LIBELLE_DU_COMPLET>

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° <DEC_CREATION> <PORTANT> de l'unité <CODE_PUBLIPOSTAGE>, intitulée <LIBELLE_UNITE>, dont <LIBELLE_DU_LONG> est <GENRE_DIRECTEUR> <PRENOM_DIR_UNITE> <NOM_DIR_UNITE> ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <GENRE_DELEGATAIRE_1> <PRENOM_DELEGATAIRE_1> <NOM_DELEGATAIRE_1> <GRADE_DELEGATAIRE_1>, <FONCTION_DELEGATAIRE_1>, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de <GENRE_DELEGATAIRE_1>
<PRENOM_DELEGATAIRE_1> <NOM_DELEGATAIRE_1>, délégation est donnée aux fins
mentionnées à l'article 1er à <GENRE_DELEGATAIRE_2> <PRENOM_DELEGATAIRE_2>
<NOM_DELEGATAIRE_2> <GRADE_DELEGATAIRE_2> <FONCTION_DELEGATAIRE_2>.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de
125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur
(délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de
l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

<LIBELLE_DU_COMPLET>

<PRENOM_DIR_UNITE> <NOM_DIR_UNITE>

Dec111658DR02

Délégation de signature temporaire en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale

La déléguée régionale

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 nommant Mme Liliane Flabbée déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision n° 08236DR02 du 31 mars 2008 nommant M. Ludovic Hamon aux fonctions de responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Paris B ;

Décide

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liliane Flabbée, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, délégation est donnée à M. Ludovic Hamon, responsable du service du partenariat et de la valorisation de la Délégation Paris B, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pendant la période du 1^{er} au 30 septembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2011

Liliane Flabbée

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111292DR03 [UMR 3306]

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la
personne responsable des marchés***

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS¹ ;

Vu la décision n° DEC10A002DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR 3306, intitulée « Signalisation, neurobiologie et cancer », dont le directeur est M. Frédéric SAUDOU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques GHYSDAEL, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques GHYSDAEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sandrine HUMBERT, DR à l'INSERM.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques GHYSDAEL et de Mme Sandrine HUMBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Aurélie JUDZINSKI, AAR à l'Institut Curie.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2011

Le directeur d'unité

DEC111058DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Cyril MOULIN, directeur de l'UMR8212 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et l'Université Versailles St-Quentin-en-Yvelines signé le 20/12/2010 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8212, intitulée "Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement" ;

Vu la décision n° 110862INSU nommant Monsieur Cyril MOULIN directeur de l'unité à compter du 01/03/2011 ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Cyril MOULIN, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Cyril MOULIN**, délégation de signature est donnée à **Madame Elsa CORTIJO, directrice de recherche, Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, et Madame Muriel BOYER, ingénieure CEA**, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A046DR04 du 01/01/2010.

Article 4 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mars 2011

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Cyril MOULIN

Madame Elsa CORTIJO

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Muriel BOYER

DEC111524DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'USR3441 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 110253INS2I approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'USR3441, intitulée "Maison de la simulation", dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 mai 2011

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Edouard AUDIT

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111424DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Francis PARENT et à Madame Fabienne WATEAU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8096 intitulée « Archéologies des Amériques – ARCHAM », dont la directrice est Mademoiselle Véronique DARRAS ;

Vu la décision n°DEC100062DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature du Délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1^{er}

En l'absence de Mademoiselle Véronique DARRAS et de Monsieur Stéphane ROSTAIN, délégation est donnée à

- Monsieur Francis PARENT, Responsable financier de l'USR 3225 du 12 juillet au 31 décembre 2011,

- Madame Fabienne WATEAU, Directrice adjointe de l'USR 3225, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011,

à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} juillet 2011

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111425DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8096 intitulée « Archéologies des Amériques – ARCHAM », dont la directrice est Mademoiselle Véronique DARRAS ;

Vu la décision n°DEC100063DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés ;

Décide

Article 1^{er}

En l'absence de Mademoiselle Véronique DARRAS et de Monsieur Stéphane ROSTAIN, délégation est donnée à :

- Monsieur Francis PARENT, Responsable financier de l'USR 3225 du 12 juillet au 31 décembre 2011,

- Madame Fabienne WATEAU, Directrice adjointe de l'USR 3225, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011,

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 1^{er} juillet 2011

La directrice d'unité

Véronique DARRAS

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111098DR05

Délégation de signature consentie à Madame Valérie MIGNON, à Madame Anna CRETI et à Madame Michèle DREYFUS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7235, intitulée « EconomiX » ;

Vu la décision n° 111044INSHS du 14 juin 2011 portant nomination de Madame Valérie MIGNON aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité UMR 7235 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie MIGNON, directrice de l'unité UMR 7235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie MIGNON, délégation de signature est donnée à Madame Anna CRET, directrice adjointe de l'unité, et à Madame Michèle DREYFUS, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation prend effet à compter du 1^{er} mai 2011.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 juin 2011

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111099DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7235, intitulée « EconomiX » ;

Vu la décision n° 111044INSHS du 14 juin 2011 portant nomination de Madame Valérie MIGNON aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité UMR 7235 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anna CRETI, directrice adjointe de l'unité, et à Madame Michèle DREYFUS, secrétaire générale de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation prend effet à compter du 1^{er} mai 2011.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 14 juin 2011

La directrice d'unité

Valérie MIGNON

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111426DR05

*Délégation de signature consentie à Monsieur Francis PARENT et à Madame Eva DAVID
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 7055, intitulée « Préhistoire et Technologie », dont le directeur est Monsieur Jacques PELEGRIN ;

Vu la décision n°DEC100102DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature du Délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1^{er}

En l'absence de Monsieur Jacques PELEGRIN, délégation est donnée à :

- Monsieur Francis PARENT, Responsable financier de l'USR 3225, du 1^{er} juillet au 31 août 2011,
- Madame Eva DAVID, CR1, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011,

à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} juillet 2011

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111427DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 7055, intitulée « Préhistoire et Technologie », dont le directeur est Monsieur Jacques PELEGRIN ;

Vu la décision n°DEC100101DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés ;

Décide

Article 1^{er}

En l'absence de Monsieur Jacques PELEGRIN, délégation est donnée à :

- Monsieur Francis PARENT, Responsable financier de l'USR 3225, du 1^{er} juillet au 31 août 2011,

- Madame Eva DAVID, CR1, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011,

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 1^{er} juillet 2011

Le directeur d'unité

Jacques PELEGRIN

DEC110947DR06

Délégation de signature consentie à Madame Françoise SIMONOT-LION, Directrice de l'unité mixte de recherche n° 7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherches en Informatique et ses Applications » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC105240INS2I du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherches en Informatique et ses Applications » dont la directrice est Madame Françoise Simonot-Lion ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise Simonot-Lion, directrice de l'unité mixte de recherche n° 7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Simonot-Lion, délégation de signature est donnée à Madame Chantal Chretien, ingénieur de recherche CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Simonot-Lion et de Madame Chantal Chretien, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierrick Gaudry, Directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint, Monsieur Jean-Yves Marion, Professeur, directeur-adjoint et Madame Julie Buquet, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} avril 2011

Philippe PIÉRI

Françoise SIMONOT-LION

Délégué Régional

Directrice de l'UMR 7503

Chantal CHRETIEN

Pierrick GAUDRY

La délégataire

Le délégataire

Jean-Yves MARION

Julie BUQUET

Le délégataire

La délégataire

DEC111627DR07

***Délégation de signature consentie à Monsieur Emmanuel ROYER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité GDR 2251, intitulée Structuration de la théorie des nombres, dont le directeur est Monsieur Emmanuel ROYER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel ROYER, directeur de l'unité GDR 2251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC100096DR07 du 31 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111605DR07

***Délégation de signature consentie à Monsieur Alain COMBESCURE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5259, intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, dont le directeur est Monsieur Alain COMBESCURE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain COMBESCURE, directeur de l'unité UMR 5259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain COMBESCURE, délégation de signature est donnée à Monsieur David DUREISSEIX, Professeur, à Monsieur Régis DUFOUR, Professeur, à Monsieur Yves BERTHIER, Directeur de recherche, à Monsieur Philippe VELEX, Professeur et à M. Daniel NELIAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n°DEC100070DR07 du 18 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111606DR07

*Délégation de signature consentie à Monsieur Bruno GUIDERDONI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont le directeur est Monsieur Bruno GUIDERDONI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno GUIDERDONI, directeur de l'unité UMR 5574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à Monsieur Alban REMILLIEUX, Ingénieur de recherche, et à Madame Béatrice MEZIERE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n°DEC100008DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111621DR07

*Délégation de signature consentie à Monsieur Christian BRYLINSKI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5615, intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, dont le directeur est Monsieur Christian BRYLINSKY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian BRYLINSKY, directeur de l'unité UMR 5615, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BRYLINSKY, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud BRIOUDE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n° DEC100136DR07 du 1^{er} octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111630DR07

***Délégation de signature consentie à Monsieur Claude DE MERIC DE BELLEFON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5285, intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques, dont le directeur est Monsieur Claude DE MERIC DE BELLEFON ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude DE MERIC DE BELLEFON, directeur de l'unité UMR 5285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DE MERIC DE BELLEFON, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel SCHWEICH, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 6 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111632DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Claude DE MERIC DE BELLEFON, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 04/01/11, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5285, intitulée Laboratoire de génie

des procédés catalytiques, dont le directeur est Monsieur Claude DE MERIC DE BELLEFON ;

Décide

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision n°DEC111630DR07 du 6 juin 2011 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DE MERIC DE BELLEFON, délégation de signature est donnée à Valérie MEILLE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision qui prend effet au 1^{er} juin 2011 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111602DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Madame Elisabeth MIRONESCU, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 04/01/11, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR 5208, intitulée Institut Camille Jordan, dont la directrice est Madame Elisabeth MIRONESCU ;

Décide

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision n°DEC110152DR07 du 10 janvier 2011 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth MIRONESCU, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie BENZONI, Directrice adjointe, et à Monsieur Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111622DR07

***Délégation de signature consentie à Monsieur Francis ALBAREDE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5276, intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, Planètes et environnement, dont le directeur est Monsieur Francis ALBAREDE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis ALBAREDE, directeur de l'unité UMR 5276, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis ALBAREDE, délégation de signature est donnée à Madame Janne BLICHERT-TOFT, Directeur de recherche, Monsieur Stéphane LABROSSE, Professeur, Madame Emanuela MATTIOLI, Maître de conférence et Yanick RICARD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 24 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111387DR07

*Délégation de signature consentie à Monsieur Hatem FESSI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5007, intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés, dont le directeur est Monsieur Hatem FESSI;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hatem FESSI, directeur de l'unité UMR 5007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n°DEC100049DR07 du 18 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111601DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Joël COURBON, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 04/01/11, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR 5510, intitulée Laboratoire Matériaux : Ingénierie et Science - MATEIS, dont le directeur est Monsieur Joël COURBON ;

Décide

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision n°DEC110543DR07 du 15 février 2011 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël COURBON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme CHEVALIER, Professeur, à Monsieur Bernard NORMAND, Professeur, et à Monsieur Xavier KLEBER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 juillet 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS

Rhône Auvergne

DEC111415DR07

*Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent NICOLAS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5005, intitulée Laboratoire Ampère, dont le directeur est Monsieur Laurent NICOLAS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent NICOLAS, directeur de l'unité UMR 5005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent NICOLAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy CLERC, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Madame Silvia RIBOT, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement et les ordres de mission et commandes afférentes, d'un montant inférieur à 2000 €.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n°DEC100039DR07 du 18 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111635DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Oliver BERTRAND, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5292, intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, dont le directeur est Monsieur Olivier BERTRAND ;

Décide

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision n°DEC110621DR07 du 18 février 2011 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BERTRAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain ESCODA, Ingénieur d'études, à Madame Anne DIDIER, Professeur, à Monsieur Rémi GERVAIS, Professeur, à Madame Barbara TILLMANN, Directeur de recherche, à Monsieur Laurent BEZIN, Chargé de recherche, à Monsieur Pierre Hervé LUPPI, Directeur de recherche, à Madame Joëlle SACQUET, Assistant ingénieur, à Monsieur Jean-Pierre ROYET, Directeur de recherche, à Monsieur Nicolas GRIMAULT, Chargé de recherche, à Monsieur Fabien PERRIN, Maître de conférences, à Madame Frédérique COHEN-ADAD, Ingénieure d'études, à Monsieur Patrice FORT, Directeur de recherche, à Madame Martine THEILLERE, Technicienne, et à Madame Geneviève LAUMON, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguee Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111603DR07

***Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick BACHELERY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° DEC071886SUNI du 04/06/08, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 de l'unité UMS 833, intitulée Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand, et la décision n° DEC111107INSU du 27 juin 2011 nommant Monsieur Patrick BACHELERY directeur de cette unité ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS 833, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BACHELERY, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie COLOMB, Chargée de recherche, à Monsieur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Philippe LABAZUY, Chargé de recherche, et à Monsieur Pascal BEYRIE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110151DR07 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} juillet 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111637DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Madame Tatjana NAZIR, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité FRE 3406, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, dont la directrice est Madame Tatjana NAZIR ;

Décide

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision n°DEC110634DR07 du 24 février 2011 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Tatjana NAZIR, délégation de signature est donnée à Madame Anne REBOUL, Directrice de recherche, et à Madame Marie-Christine MICHEL, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2000€ par an.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 juillet 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC111604DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Madame Violaine LOUVET, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC09A001DSI du 19/02/2009, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'unité GDR 3275, intitulée Calcul, dont la directrice est Madame Violaine LOUVET ;

Décide

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision n°DEC100126DR07 du 1^{er} octobre 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Violaine LOUVET, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, et à Monsieur Thierry DUMONT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec111613dr08

*Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC07A001DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n° 3021, intitulée « Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement » dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR n°3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à *M. Laurent CATOIRE*, Professeur des Universités, Directeur-adjoint, et à *Mme Murielle CHEVRIER*, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour la période du 1^{er} au 31 août 2011 à *Mme Véronique DAELE*, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €uros à *Mme Corinne DELHAYE* , Technicienne de classe normale.

Article 5

La décision n° DEC100051dr08 du 25 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2011

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec111614dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC07A001DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n° 3021, intitulée « Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement » dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Véronique DAELE*, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée, pour la période du 1^{er} au 31 août 2011.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2011

Iskender GOKALP
Directeur de l'UPR n°3021

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111245DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt dont le directeur est M. François FAJULA ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André VIOUX, Professeur, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert MUTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Elodie BOURREL, Ingénieur d'Etudes, Responsable gestion.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Lucienne EXCOFFON, Assistant Ingénieur, Responsable Administrative.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucienne EXCOFFON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, Responsable d'équipe.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CAMPAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe PAPET, Professeur, Responsable d'équipe.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAPET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Guillaume MAURIN, Professeur, Responsable d'équipe.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MAURIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Francesco Di RENZO, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francesco Di RENZO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie PRADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Béatrice HOUSSE, Assistant Ingénieur, Gestionnaire.

Article 13

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

François FAJULA

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111061DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2519, intitulée Mesures de champs et identification en mécanique des solides dont le directeur est M. Bertrand WATTRISSE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne BEZANCON, AI, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Bertrand WATTRISSE

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111595DR13

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'UMR 5243 ,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5243, intitulée Géosciences Montpellier dont le Directeur est M. Jean-Louis BODINIER.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'unité UMR 5243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'unité UMR 5243, délégation de signature est donnée à M. José ATIENZA, IR1 et à Mme Eliane NADAL, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110997DR14

*Délégation de signature consentie à M. Bertrand JOUVE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'USR 3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, dont le directeur est M. Bertrand JOUVE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand JOUVE, directeur de l'USR 3414, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand JOUVE, délégation de signature est donnée à Mme Céline POTTIER, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 Avril 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110993DR14

*Délégation de signature consentie à M. Clément SIRE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique, dont le directeur est M. Clément SIRE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Clément SIRE, directeur de l'UMR 5152, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément SIRE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia SCALDAFERRO-MIRALLES, IE, et à M. Didier POILBLANC, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 avril 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111536DR15

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre AIME
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100159DAJ du 28 juin 2010 portant prolongation de Philippe Leconte aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin jusqu'au 1^{er} septembre 2012 ;

Vu la décision n°DEC10A014DSI du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2971, intitulée Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest, dont le directeur est Jean-Pierre Aimé;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Pierre Aimé, directeur de l'unité GDR 2971, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre Aimé, délégation de signature est donnée à Anne-Sophie Salvetat, Ingénieur d'Etude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La précédente décision donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 juillet 2011

Le Délégué Régional

Philippe Leconte

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111537DR15

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC10A014DSI du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2971, intitulée Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest, dont le directeur est Jean-Pierre Aimé;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Sophie Salvetat Chargée de mission C'nano, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 juillet 2011

Le directeur d'unité

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€
HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111555DR17

*Délégation de signature consentie à Mme Sandrine RUCHAUD
par le délégué(e) régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant M. André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011;

Vu la décision n°DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'USR 3151, intitulée «Phosphorylation de protéines et pathologies humaines», dont la directrice est Mme Sandrine RUCHAUD ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine RUCHAUD, directrice de l'USR 3151, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine RUCHAUD, délégation de signature est donnée à *M. Stéphane BACH*, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 13 juillet 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111313DR19

*Délégation de signature consentie à Mme Sylvie HEBERT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité GDR 3382, intitulée « Thermoélectricité » dont la directrice est Sylvie HEBERT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Sylvie HEBERT, directrice de l'unité GDR 3382 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14 juin 2011

Frédéric FAURE

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111590DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A013DSI du 25/02/11 portant création de l'unité GDR 3436, intitulée Recristallisation, dont le directeur est Roland LOGÉ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick COELS, attaché d'administration, directeur administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et

décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée .

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 18/07/2011

Le directeur d'unité

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111589DR20

**Délégation de signature consentie à M. Roland LOGE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070109DAJ du 27/08/2008 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 01/09/2007 ;

Vu la décision n°11A013DSI du 25/02/11 portant création de l'unité GDR 3436, intitulée Recristallisation, dont le directeur est Roland LOGÉ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Roland LOGÉ, directeur de l'unité GDR 3436, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Roland LOGÉ, délégation de signature est donnée à Patrick COELS, attaché d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 18/07/2011

Déléguée Régionale

DEC111530DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°100164DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Noël Verpeaux aux fonctions de directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En l'absence de M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science, délégation est donnée à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour les périodes du 27 juillet au 31 juillet 2011 inclus et du 22 août au 26 août 2011 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC111598DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n°060281DAJ du 28 août 2006 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de directrice des ressources humaines ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En l'absence de M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, délégation est donnée à Mme Christine d'Argouges, directrice de ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour la période du 4 août au 5 août 2011 inclus, tous actes, décisions ou documents :

- les ordonnances de délégation de crédits ;

- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;

- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

Alain Fuchs

DEC111552DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°105045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de M. Pierre Gohar, aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n°105057DAJ du 4 novembre 2010 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En l'absence de M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, délégation est donnée à Mme Sandra Guillemaud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, du 25 juillet au 16 août 2011 inclus, tous contrats et actes administratifs dans la limite des attributions du directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises.

Art. 2 – En l'absence de M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, délégation est donnée à M. Frédéric Foubert, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, du 17 août au 23 août 2011 inclus, tous contrats et actes administratifs dans la limite des attributions du directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111620DR11

Délégation de signature consentie à M. RIKKEN, directeur de l'UPR 3228, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UPR N°3228 intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses », dont le directeur est M. Gerardus RIKKEN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'UPR N°3228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerardus RIKKEN, délégation de signature est donnée à M. François DEBRAY, Ingénieur de Recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT, à Mme Elisabeth ROCHAT, Ingénieur d'Etudes et à Mme Amelie PIC, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT.

Article 3

La décision n°DEC110320DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 25 juillet 2011

Jérôme VITRE

Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Décision

de création de conseil de laboratoire

DEC111293DR14

portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 5165 intitulée Unité Différenciation Epidermique et Autoimmunité Rhumatoïde.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100027DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR 5165 intitulée Unité Différenciation Epidermique et Autoimmunité Rhumatoïde ;

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité Différenciation Epidermique et Autoimmunité Rhumatoïde – UMR 5165.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend :

- le directeur de l'unité ;

- Dans le collège des chercheurs et enseignants- chercheurs : 3 membres élus et 1 membre nommé ;
- Dans le collège des ITA : 3 membres élus et 2 membres nommés ;
- Dans le collège des étudiants et post-doctorants : 1 membre élu et 1 membre nommé.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 juin 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale

Armelle BARELLI

DEC111311INEE

Portant modification de la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

Décide :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de la décision n°DEC11A004DSI relatives aux établissements partenaires de l'unité mixte de recherche n°5175 sont modifiées comme suit :

Etablissements partenaires : IRD, INRA

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC111390INSB

Décision modifiant la décision n°DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement des unités de recherche associées

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement des unités de recherche associées ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide :

Article 1^{er} – Modification de la décision n°DEC11A003DSI du 4 janvier 2011

A l'article 1^{er} de la décision N°DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 susvisée, au paragraphe « Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques », les termes « Partenaires : Institut Pasteur, INRA » sont supprimés.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

Alain FUCHS

Tarif des produits de l'unité UMR7052

Dec111649 DR02

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC050069DAJ du .26 septembre 2005 portant nomination de Mme Liliane FLABBEE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n°DEC100016DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs HT du laboratoire de Bio-ingénierie et Biomécanique Ostéo-Articulaires (B2OA), UMR7052, relatifs à l'utilisation du scanner sont fixés comme suit :

	CNRS et IFR 2	Autres établissements publics	Entreprises privées avec contrat
Prix HT / heure	25 €	50 €	Devis

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris le 23 juin 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Tarif des produits du Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier (RHEM) UMS3426 BioCampus Montpellier

Dec111631DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier (RHEM) de l'UMS3426 BioCampus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 juin 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Montpellier, le 26 juillet 2011
P/ le Président et par délégation
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Annexe

Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier – UMS3426

Tarification HT au 1^{er} juin 2011

1) Tarification des Prestations de service :

	RHEM	Extérieurs	Privés
Traitement échantillon + inclusion (le bloc)	2,63 €	3,95 €	7,89 €
Réalisation de lames blanches (la lame)	2,10 €	3,15 €	6,30 €
Colorations classiques (HE, HES, SOFG) (la lame)	3,15 €	4,73 €	9,45 €
Colorations spéciales (la lame)	4,51 €	6,76 €	13,53 €
Forfait 30 Blocs+ 25 colorations de lames	160,00 €	320,00 €	640,00 €

	RHEM	Extérieurs	Privés
Cryoprotection-Congélation/Préparation tissus- au bloc	1,15 €	1,73 €	3,45 €
Coupe au Cryostat à l'heure	10,50 €	15,75 €	31,50 €
Forfait 10 heures coupe	105,00 €	157,50 €	315,00 €

2) Tarification pour la mise à disposition de postes de travail :

	RHEM	Extérieurs	Privés
Poste d'inclusion pour cryostat et vibratome- forfait 5 spécimens	4,67 €	7,00 €	14,00 €
Poste de préparation pour la MET- forfait 3 spécimens	21,00 €	31,50 €	63,00 €
Poste de coloration – forfait 5 lames	3,25 €	4,87€	9,75 €
Poste d'immunomarquages - forfait 5 lames	24,78 €	37,17 €	74,34 €
Anticorps pour immunomarquages - aliquot 20µl	9,97 €	9,97 €	29,91 €

3) Tarification pour l'utilisation d'appareil (à l'heure) :

	RHEM	Extérieurs	Privés
<i>Vibratome</i>	12,60 €	18,90 €	37,80 €
<i>Cryostat</i>	8,40 €	12,60 €	25,20 €
<i>Ultra-microtome</i>	15,75 €	23,63 €	47,25 €
<i>Microtome</i>	12,60 €	18,90 €	37,80 €
<i>Histos 5</i>	4,00 €	6,00 €	12,00 €

4) Forfait 10 heures pour l'utilisation de l'ensemble des appareils du RHEM :

	RHEM	Extérieurs	Privés
Forfait 10 heures - Utilisation des appareils du RHEM	157,50 €	236,30 €	472,50 €

5) Forfait formation pour le privé :

Formation par personne et par ½ journée : 350 €

Décision N°DEC111647DR11
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC070049DR11 du 8 mars 2007 nommant Madame Hélène HOSTACHY Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 01/03/2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Hélène HOSTACHY dans l'unité du CNRS n° UMS 832 – OSUG.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 28/02/2011

Visa du Directeur de l'Unité

Visa du Délégué Régional

Visa du Président de l'Université Joseph Fourier
GRENOBLE 1

Décision DEC111656DR11
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC070033DR11 du 9 février 2007 nommant Françoise CHOLAT Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Françoise CHOLAT dans l'unité du CNRS n° UMR 1563

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 20 avril 2011
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Décision DEC111673DR11
portant nomination de Julien CARCAILLET
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte de recherche n° 5275

Vu la décision n° DEC11A004DSI nommant Monsieur Philippe CARDIN directeur de l'unité de recherche n° 5275

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 avril 2011

Considérant que Monsieur Julien CARCAILLET a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Monsieur Julien CARCAILLET ingénieur de recherche CNRS

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5275 à compter du 1^{er} mai 2011

Monsieur Julien CARCAILLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Julien CARCAILLET est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 27 avril 2011

Le directeur de l'unité

(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'université Joseph Fourier

Décision DEC111674DR11
portant nomination de Laura BARUS
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A011DSI portant renouvellement l'unité propre de service n° 3390

Vu la décision n° DEC11A011DSI nommant Monsieur Patrice FONTAINE directeur de l'unité de service n° 3390

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 avril 2011

Considérant que Melle Laura BARUS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Melle Laura BARUS, Assistant ingénieur
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3390 à compter du 1^{er} mai 2011

Melle Laura BARUS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laura BARUS est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 2 mai 2011

Le directeur de l'unité

(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

DEC111400DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Ghislain BETHOUX, agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 090003ACPL du 23 février 2009 nommant M. Ghislain BETHOUX agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire» à compter du 1^{er} mars 2009

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 17 juin 2011 donnant agrément à Mme Claude GENEVIEVE pour occuper les fonctions de comptables intérimaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » en remplacement de M. Ghislain BETHOUX , à compter du 1^{er} juillet 2011

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} - Monsieur Ghislain BETHOUX, inspecteur du Trésor public, cessera ses fonctions, d'agent comptable secondaire de la délégation Bretagne, Pays de Loire» à compter du 30 juin 2011

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2011

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC111921DRH

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE
PHYSIQUE DES PARTICULES,**



Institut national de **physique nucléaire** et de
physique des particules

www.in2p3.fr

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F.01 44 96 53 40

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 fixant les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- VU le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,
- VU le décret n°84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certain corps des fonctionnaires de physique nucléaire de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU l'arrêté du 2 juin 2008 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1986 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU la décision n°090028DRH en date du 26 mars 2009 portant nomination des représentants de l'administration à la CAP des ingénieurs principaux de physique nucléaire (**CAP n°1**),

DECIDE

Article 1 : La décision 090028DRH est modifiée comme suit :

Article 1^{er} : A la place « de Monsieur Jérôme VITRE » lire « **Madame Laurence MATHY-MONTALESCOT** »

Ingénieur de recherche de deuxième classe, Présidente

Article 2 : A la place de « Monsieur Pascal DARGENT » lire « **Monsieur Christophe DE LA TAILLE** »

Ingénieur de recherche hors classe

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 21 juillet 2011

Le Directeur de l'IN2P3

Jacques MARTINO

DEC111922DRH

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE
PHYSIQUE DES PARTICULES,**



Institut national de **physique nucléaire** et de
physique des particules

www.in2p3.fr

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F.01 44 96 53 40

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 fixant les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- VU le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,
- VU le décret n°84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certain corps des fonctionnaires de physique nucléaire de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU l'arrêté du 2 juin 2008 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1986 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU la décision n°090029DRH en date du 26 mars 2009 portant nomination des représentants de l'administration à la CAP des ingénieurs de physique nucléaire (**CAP n°2**),

DECIDE

Article 1 : La décision 090029DRH est modifiée comme suit :

Article 1^{er} : A la place « de Monsieur Jérôme VITRE » lire « **Madame Laurence MATHY-MONTALESCOT** »

Ingénieur de recherche de deuxième classe, Présidente

Article 2 : A la place de « Monsieur Pascal DARGENT » lire « **Monsieur Christophe DE LA TAILLE** »

Ingénieur de recherche hors classe

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 21 juillet 2011

Le Directeur de l'IN2P3

Jacques MARTINO

DEC111923DRH

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE
PHYSIQUE DES PARTICULES,**



Institut national de **physique nucléaire** et de
physique des particules

www.in2p3.fr

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F.01 44 96 53 40

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 fixant les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- VU le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,
- VU le décret n°84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certain corps des fonctionnaires de physique nucléaire de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU l'arrêté du 2 juin 2008 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1986 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU la décision n°090030DRH en date du 26 mars 2009 portant nomination des représentants de l'administration à la CAP des techniciens de physique nucléaire (**CAP n°3**),

DECIDE

Article 1 : La décision 090030DRH est modifiée comme suit :

Article 1^{er} : A la place « de Monsieur Jérôme VITRE » lire « **Madame Laurence MATHY-MONTALESCOT** »

Ingénieur de recherche de deuxième classe, Présidente

A la place de « Monsieur Pascal DARGENT » lire
« **Monsieur Christophe DE LA TAILLE** »

Ingénieur de recherche hors classe

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 21 juillet 2011

Le Directeur de l'IN2P3

Jacques MARTINO

DEC111314DCIF

Décision portant cessation de fonction de Monsieur Pierre PIQUEMAL aux fonctions d'agent comptable secondaire

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 080008ACPL nommant Monsieur Pierre PIQUEMAL, agent comptable secondaire de la délégation régionale "Paris, Michel-Ange" à compter du 1^{er} janvier 2009.

VU, la lettre du Ministre du budget des comptes publics de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 7 mars 2011 réintégrant Monsieur Pierre PIQUEMAL dans son corps d'origine

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Pierre PIQUEMAL, trésorier principal du Trésor public, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation «Paris, Michel Ange» le 30 juin 2011.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2011

P/le Président du CNRS

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

Création

Du Comité des infrastructures

DEC111076DSFIM

portant création du Comité des Infrastructures

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion.

Décide :

Article 1^{er} : Création

Il est créé un Comité des infrastructures rattaché au Président du CNRS.

Article 2 : Missions et cadre d'intervention

Le comité a pour missions :

a) Pour les infrastructures immobilières :

- de définir les procédures de recueil, d'instruction et d'arbitrage des opérations de sa compétence ;
- d'examiner les projets de construction, d'acquisition, de rénovation, d'aménagement immobiliers qui lui sont soumis par le service de la politique immobilière (SPI) ;
- d'arbitrer et établir la liste des projets retenus à l'issue de cet examen ;
- de prévoir la programmation financière nécessaire à leur réalisation ;
- de suivre la réalisation des opérations programmées aux plans techniques et financiers, au regard de leur dimension scientifique ;

b) Pour les infrastructures réseaux (matériels actifs, raccordements réseaux, etc.) :

- de définir les procédures de recueil, d'instruction et d'arbitrage des opérations de sa compétence ;
- d'examiner les projets d'infrastructures réseaux au niveau des réseaux de campus CNRS ou des unités de recherche et dont le budget dépasse les moyens propres des entités concernées (évolutions importantes, support aux évolutions de l'activité scientifique, etc.) ;
- d'arbitrer et établir la liste des projets retenus à l'issue de cet examen ;
- de prévoir la programmation financière nécessaire à leur réalisation ;
- de suivre la réalisation des opérations programmées aux plans techniques et financiers, au regard de leur dimension scientifique ;

Les décisions du Comité sont en outre prises en cohérence avec les orientations de la politique de site et du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Article 3 : Composition

Le comité présidé par le Président comprend :

- le directeur général délégué aux ressources ;

- le directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;
- le directeur général délégué à la science ;
- les directeurs des instituts ;
- le directeur des systèmes d'information
- le directeur de l'appui à la stratégie territoriale de la recherche ;
- un délégué régional désigné par le président.

Article 4 : Fonctionnement

Le comité des infrastructures se réunit trois fois par an, sur convocation du président pour la partie immobilière, au moins une fois par an pour les infrastructures de réseaux.

Les chefs de projets et les délégués régionaux, maîtres d'ouvrage pour ce qui concerne les opérations immobilières, le directeur des ressources humaines pour ce qui concerne les infrastructures sociales, les directeurs d'unités pour la partie réseaux, peuvent être invités à participer aux travaux du comité.

Le secrétariat du comité est assuré par le service de la politique immobilière (SPI) qui en prépare les travaux, en consigne et diffuse les conclusions. Il est en cela aidé par la Direction des systèmes d'information pour ce qui relève des infrastructures réseaux.

A ce titre le service de la politique immobilière :

- recueille et instruit les projets avant leur examen par le comité ;
- prépare la programmation financière des opérations ayant reçu un accord de principe du comité ;
- rend compte au comité de l'avancement des opérations en cours d'exécution et le saisit en cas de modification substantielle des programmes, des délais et des coûts ;
- met à disposition du comité toutes informations utiles et coordonne à cette fin la constitution d'une base de données descriptive du patrimoine immobilier de l'établissement.

Les comptes-rendus des travaux du comité, signés par le Président, valent décisions.

Article 5 : Dispositions diverses

La décision DEC060322DAJ du 28 novembre 2006 est abrogée.
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC111401DCIF

Décision portant nomination de Madame Claude GENEVIEVE aux fonctions d'agent comptable secondaire intérimaire de la délégation région « Bretagne, Pays de Loire » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

.VU, la décision 0690005ACPL du 21 avril 2009 nommant Mme Claude GENEVIEVE agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » à compter du 1^{er} mai 2009

VU, la décision 111400 DCIF du 28 juin 2011 portant cessation de fonctions de Monsieur Ghislain BETHOUX, agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » du CNRS.

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 17 juin 2011 donnant agrément à Mme Claude GENEVIEVE pour occuper les fonctions de comptables intérimaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire » en remplacement de M. Ghislain BETHOUX , à compter du 1^{er} juillet 2011

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} – Madame Claude GENEVIEVE, receveuse-perceptrice du Trésor public, assurera les fonctions, par intérim, d'agent comptable secondaire de la délégation « Bretagne, Pays de Loire» du CNRS à compter du 1^{er} juillet 2011

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2011

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC111422INSHS

modifiant la décision n°11A006DSI portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A006DSI en date du 4 Janvier 2011 portant création de la fédération de recherche n° 3391 intitulée Innovation, Connaissances et Sociétés-INNOVACS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1 de la décision n°11A006DSI du 4 janvier 2011 est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 2, UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

Directeur : M Daniel LLERENA, Maître de Conférences

Directrice-adjointe : Mme Dominique RIEU, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 37, 36, 7

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le
Le Président

Alain Fuchs

Décision 111568DR13
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n°...050086DR13...du 14/04/2005 nommant M SCHATT PHILIPPE Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);


Il est mis fin, à compter du 01/08/2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M SCHATT PHILIPPE dans l'unité du CNRS n°7628

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19/07/2011
Le directeur de l'unité 7621



Visa de la Déléguée Régionale du CNRS



Décision 110751DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M KONIG directeur de l'unité de recherche n°5506.

Considérant que M.REGIS LORIVAL a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

Article 1

M. LORIVAL REGIS IR1

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5506, à compter du 07/05/2010.

M LORIVAL REGIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. LORIVAL REGIS est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.



Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M KONIG

Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS



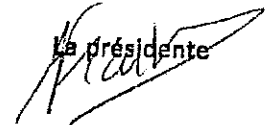
Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1



Visa du Président
de l'UM3



La présidente
Anne FRAISSE

Décision 110759DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M KONIG directeur de l'unité de recherche n°5506.

Considérant que M.TEMPIER OLIVIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

Article 1

M. TEMPIER OLIVIER IE2


est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5506, à compter du 07/05/2010.

M TEMPIER OLIVIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. TEMPIER OLIVIER est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.




Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M KONIG

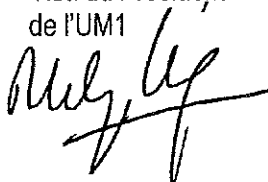
Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS



Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1



Visa du Président
de l'UM3

La présidente

Anne FRAISSE

Décision

portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS



DEC111343DR10

www.alsace.cnrs.fr

Vu la décision n° **DEC940007DR10** du 1^{er} Juin 1994 nommant **M. Manuel ACOSTA** Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du **16 Juin 2011** aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Manuel ACOSTA** dans l'unité du CNRS n° **UMR 7504**.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 17 Juin 2011

Le directeur de l'unité

Marc DRILLON

Visa du délégué régional du CNRS

Bertrand MINAULT

Visa du chef d'établissement partenaire
Le président de l'Université de Strasbourg
Alain BERETZ



www.alsace.cnrs.fr

Nominations

- de M. Michel ROBERT aux fonctions de directeur du groupement de recherche n° 2995 intitulé : System On Chip - System In Package.

- de M. Yann DEVAL aux fonctions de directeur adjoint du groupement de recherche n° 2995 intitulé : System On Chip - System In Package.

DEC111476INSIS

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS), notamment son article 2 ;

Vu la décision n° DEC110033INSIS en date du 2 février 2011 portant nomination de Messieurs Michel ROBERT et Yann DEVAL respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint par intérim du GDR n° 2995 ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du comité de pilotage du groupement ;

Décide

Article 1^{er}

Sont nommés à compter du 1er juillet 2011 et jusqu'au 31/12/2013 au sein du groupement de recherche n°2995 intitulé « System On Chip - System In Package (SOC-SIP) » :

- M. Michel ROBERT, professeur, en tant que directeur du groupement de recherche susvisé.
- M. Yann DEVAL, professeur, en tant que directeur adjoint par intérim du groupement de recherche susvisé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

Décision DEC111652DR12
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC061169DR12 du 24 octobre 2006 nommant Mlle LARTIGUE Audrey Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31 juillet 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle LARTIGUE Audrey dans l'unité du CNRS n° UPR 2589.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 juillet 2011
Le directeur de l'unité
Jean-Michel CLAVERIE
Directeur de l'UPR2589

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES, Délégué Régional DR12

Décision DEC111619DR12
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université de Provence le 10 juillet 2009, portant création de l'unité mixte de recherche n° 6155 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23/11/2007 nommant Bruno POUCKET directeur de l'unité de recherche n° UMR 6155 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/03/2011 ;

Considérant que Mme MARRA Catherine a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011.

Article 1

Mme (nom, prénom, grade) MARRA Catherine, AI

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 6155, à compter du 01/09/2011.

Mme MARRA Catherine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme MARRA Catherine est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/07/2011

Le directeur de l'unité

(Signature)

Bruno POU CET, directeur de l'UMR 6155

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES, Délégué Régional DR12

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

Décision DEC111653DR12
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC07A001DSI portant création / renouvellement l'unité propre de recherche n°2589 ;

Vu la décision n° DEC07A001DSI du 23 novembre 2007 nommant Jean-Michel CLAVERIE directeur de l'unité de recherche n° UPR 2589 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 8 juillet 2011 ;

Considérant que M. BERTAUX Lionel a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011.

Article 1

M. (nom, prénom, grade) BERTAUX Lionel, IE2

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR 2589, à compter du 1^{er} août 2011.

M. BERTAUX Lionel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. BERTAUX Lionel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 juillet 2011

Le directeur de l'unité

Jean-Michel CLAVERIE,

Directeur de l'UPR 2589

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES, Délégué Régional DR12

Décision DEC111648DR12
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université de Provence le 10 juillet 2009, portant création de l'unité mixte de recherche n°6110 et de l'unité mixte de service n°2244 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23/11/2007 nommant Olivier Le Fèvre directeur de l'unité de recherche n° UMR 6110 ;

Vu la décision n° DEC110059INSU du 01/02/2011 nommant Roger Malina directeur de l'unité de recherche n° UMS 2244 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/01/2011. ;

Considérant que M. LANDERECTHE Pascal a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011.

Article 1

M. (nom, prénom, grade) LANDERECTHE Pascal, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 6110 et UMS 2244, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. LANDERECTHE Pascal exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. LANDERECTHE Pascal est placé directement sous l'autorité des directeurs d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19/07/2011,

Le directeur de l'unité

(Signature)

Olivier Le Fèvre, directeur de l'UMR 6110

Roger Malina, directeur de l'UMS 2244

Visa du délégué régional du CNRS

Younis Hermès, Délégué Régional DR12

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

DEC111544DAJ

Décision portant nomination de M. Frédéric Foubert, aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation" à la DIRE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Frédéric Foubert, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation" à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises, à compter du 1^{er} avril 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC111543DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre Roy, aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation" à la DIRE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pierre Roy est nommé aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle "Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation" à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises, à compter du 1^{er} avril 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS



Délégation Paris Michel-Ange

Dec111934dr16

Délégation de signature consentie à Madame Emilienne BANETH-NOUAILHETAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°080034SCHS du 25 juillet 2008 portant création de l'UMI n°3199 «Transitions » et nomination de sa directrice;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Emilienne BANETH-NOUAILHETAS**, directrice de l'UMI n°3199 «Transitions » à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23920 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emilienne Baneth-Nouailhetas, délégation est donnée à **Madame Valérie Dubois**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 août 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec111612DR12

*Délégation de signature consentie à M. Laurent DOUSSET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création de (approuvant le renouvellement de) l'unité UMR 6574, intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie, dont le directeur est M. Laurent DOUSSET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent DOUSSET, directeur de l'unité UMR 6574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent DOUSSET**, délégation de signature est donnée à *Mme Anne PROVANSAL*,^{2B} EHESS et Mme Simonne PAUWELS, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°081443DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 juillet 2011

Younis HERMES

Le Directeur

Les délégués

Nom :	Nom :	Nom :
Signature	Signature	Signature



Délégation Paris Michel-Ange

DEC111158DR16

Délégation de signature consentie à Madame Françoise MAYER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070036SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR n°3138 « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague»;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°110171INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de Mme Françoise MAYER aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3138 « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague »

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Françoise MAYER**, directrice de l'unité de service et de recherche n°3138 « Centre français de recherche en sciences sociales à Prague », à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC111527DR12

*Délégation de signature consentie à Mme Brigitte MARIN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **USR 3125**, intitulée « **Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme** », dont la directrice est **Mme Brigitte MARIN** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Brigitte MARIN**, directrice de l'unité **USR3125**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Brigitte MARIN**, délégation de signature est donnée à **Mme Christiane LAYE**, IGR2, Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°**101797dr12** du 2 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2011

Younis HERMES

La Directrice

La déléguée

Nom :	Nom :
Signature	Signature



Délégation Paris Michel-Ange

DEC111157DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice VEIT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR n°3130 « Centre Marc Bloch-Centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales »;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°110168INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Patrice VEIT aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n° 3130 « Centre Marc Bloch » ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Patrice VEIT**, directeur de l'unité de service et de recherche n°3130 « Centre Marc Bloch », à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice VEIT, délégation est également donnée à **Monsieur Arnaud ROI**, agent CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC111492DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n°1050045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de Monsieur Pierre GOHAR aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n°111542DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de Madame Pascale LETOURNEUX aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre GOHAR**, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC,
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GOHAR, délégation est donnée à **Madame Pascale LETOURNEUX, directrice adjointe aux affaires administratives**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GOHAR et de Madame Pascale LETOURNEUX, délégation est également donnée à **Monsieur Félix KANGA**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110565dr05

Délégation de signature consentie à M. Pierre BRUNET, M. Olivier CAYLA, M. Jean-Louis HALPÉRIN et Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit ;

Vu la décision n° 111155INSHS du 7 juin 2011 portant nomination de Monsieur Pierre BRUNET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7074 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BRUNET, directeur de l'unité UMR 7074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BRUNET, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CAYLA, Professeur de droit public de l'EHESS, Monsieur Jean-Louis HALPÉRIN, Professeur d'histoire du droit de l'ENS, et Madame Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Professeur de droit public de l'Université Paris Ouest, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100070DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 8 février 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Fait à Meudon, le 7 juin 2011

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110564DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit ;

Vu la décision n° 111155INSHS du 7 juin 2011 portant nomination de Monsieur Pierre BRUNET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7074 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CAYLA, Professeur de droit public de l'EHESS, Monsieur Jean-Louis HALPÉRIN, Professeur d'histoire du droit de l'ENS, et Madame Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Professeur de droit public de l'Université Paris Ouest, Membres du Conseil de Laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 8 février 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 7 juin 2011

Le directeur d'unité

Pierre BRUNET

DEC110806IN2P3

Portant nomination de M. Bertrand PLEZ aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5299 intitulée « Laboratoire univers et particules de Montpellier ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5299 intitulée « Laboratoire univers et particules de Montpellier » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire,

Vu l'accord du partenaire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Bertrand Plez, Professeur des universités de 2^{ème} classe, est nommé directeur - adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Octobre 2011
ISSN 1148-4853

